

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 14 juin 2011

Etaient présents

Représentants de l'Administration

Titulaires

Hervé BARBARET
Administrateur Général du Musée du Louvre

Jean-Marc IROLLO
Directeur adjoint des ressources humaines et du développement social

Farida LAIDAOU
Chef du service intérieur

Sophie LEMMONIER
Directrice de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Serge LEDUC
Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Suppléants

Charlotte LEMOINE
Directrice des ressources humaines et du développement social

Juliette ARMAND
Directrice de la production culturelle

Xavier MILAN
Chef de service de la communication interne

JEAN-PIERRE CLEMENT
Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Natacha MOREAU
Directrice adjointe de l'accueil, de la surveillance et de la vente, Sous direction de l'accueil et de la vente

Membres de droit

Françoise MOREAU
Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGIER
Inspecteur hygiène et sécurité

Brigitte COTTEVERTE
Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail

ACMOs

Alix HARROUK
Christine LALO
Alain BALDACCHINO
Nathalie TCHENQUELA

Nathalie DURKHEIM
Psychologue

Hélène MAHÉ
Chef du service SOMF

Représentants du personnel

CGT

Sophie BERTHOMIEUX
Christa HENOCQ
Alexandra KARDIANOU

Zhora GRÉGOIRE
Stéphane PENAUD
Didier MARTIN

SUD CULTURE

Élise MULLER
Maurice N’GUYEN

Maria Héléna ESCALANTE
Julia RIGADE

FO

Alexandre MARCOU

Experts

Kris DANARADJOU
Laetitia GIRBEAU
Marc MERPILLAT
Christophe LERIBAULT
Karim OUFELLAH

Absents excusés

Natacha MOREAU – *Directrice adjointe de l’accueil, de la surveillance et de la vente, sous-direction de l’accueil et de la vente*

Jean-Pierre CLÉMENT – *Directeur adjoint de l’architecture, de la muséographie et des techniques*

Gary GUILLAUD – *Représentant CGT*

Franck BOYER – *Représentant CGT*

Anne-Marie HADBI – *Représentante CGT*

Jean-Louis RUELLAN – *Représentant CGT*

Élisa FRIEDRICH – *Représentante SUD Culture*

Sophie AGUIRRE – *Représentante SUD Culture*

Philippe LANTOINE – *Représentant FO*

Sommaire

I.	Adoption du PV du 1er avril (pour avis)	10
II.	Présentation projet mobilier XVIIIe (pour avis).....	12
IV.	Programme d'actions 2011 du DUERP de la DPC (pour information).....	24
V.	Programme d'actions 2011 du DUERP de la DDM (pour information)	26
VI.	Programme d'actions 2011 du DUERP du musée Delacroix (pour information)	27
III.	Programme d'actions 2011 du DUERP de quatre sous-directions de la DASV (SDAF, SDSEA, SDSM et SDS) (pour information).....	28
VII.	Rapport d'inspection hygiène et sécurité de l'unité jardin (pour information)	30
VIII.	Suivi des audits et rapports d'inspection du restaurant du personnel (pour information)..	35
IX.	Suivi des actions CHS.....	40
X.	Questions diverses	52

La séance débute à 9 h 28, sous la présidence de M. Barbaret.

Il est procédé à l'appel.

Le secrétariat de séance est confié à FO.

Mme KARDIANOU

Je vous sou mets une demande intersyndicale relative à l'ordre des points dans l'ordre du jour. Au vu des jours fériés, des week-ends et de la date à laquelle nous avons eu connaissance de ce dossier, nous considérons qu'il n'est pas faisable d'étudier le document unique. Nous vous proposons d'organiser un autre CHS uniquement consacré au document unique.

M. BARBARET

Cela viderait de sa substance le CHS d'aujourd'hui.

Mme KARDIANOU

Nous pensons que tous les documents suffisent à justifier un seul CHS.

M. BARBARET

Il serait ennuyeux de vider de sa substance le CHS de ce matin.

Mme KARDIANOU

Non, car nous avons des sujets comme celui du projet mobilier ou celui du rapport de l'inspection d'hygiène et sécurité pour les jardins. Il y aussi le suivi des audits par rapport au restaurant du personnel. Nous pensons que nous avons matière à organiser une réunion aujourd'hui.

M. BARBARET

Nous pourrions modifier l'ordre des points, c'est-à-dire que nous passons les points 1, 2, 7, 8, 9, et 10 et nous voyons si le temps est nécessaire pour aborder les points 3, 4, 5 et 6. Si nous pouvions au moins en traiter un ou deux, ce serait bien.

Mme MULLER

S'agissant des différentes parties du document unique présentées aujourd'hui, certains versants sont davantage des discussions de fond et de forme, des questions précises et techniques. Nous avons demandé l'an passé d'organiser des réunions en amont, ce qui nous permettait d'élaguer certaines choses et de se concentrer, en instance, sur des problématiques plus larges. Si nous souhaitons faire correctement ce travail, nous risquons de nous retrouver avec une masse de détails.

M. BARBARET

Nous notons que vous seriez d'accord pour organiser des réunions préparatoires durant lesquelles les points de moindre enjeu seraient élagués.

Mme MULLER

Nous l'avions déjà demandé l'an passé.

Mme LEMOINE

Veillez pardonner mon incompréhension, mais le groupe GTP-CHS qui se réunisse est bien fait pour travailler en amont du CHS. C'est un fait que les plans d'actions et le document unique, tels qu'ils sont présentés aujourd'hui, révèlent une masse d'informations. Le groupe responsable de l'hygiène et de la sécurité est allé en formation précisément. Vous avez d'ailleurs aujourd'hui un premier effet de la formation car chaque plan d'action a une présentation un peu synthétique du document. On ne va pas conserver les documents tels qu'ils sont présentés aujourd'hui. Un CHS ne peut pas examiner le moindre bouton de poignée de porte. Cela m'avait déjà frappée lorsque je suis arrivée. Même si vous assistez à des réunions préparatoires, jamais vous ne pourrez examiner ces documents dans le détail. Nous allons plutôt envisager aujourd'hui de faire une présentation très synthétique, avec les grandes problématiques des plans d'actions. À charge de vous de communiquer les plans d'action plus détaillés. À charge pour les agents, avec les représentants du personnel, de veiller aux mises en œuvre des plans d'actions dans les différentes directions. La vraie question n'est pas tant d'examiner les documents ligne par ligne que d'essayer de trouver un mode de présentation qui vous satisfasse et qui soit plus synthétique.

Mme MULLER

Avoir une présentation détaillée ne pose pas de souci parce que nous sommes à même de nous prononcer sur un document qui, de toute manière, reprend ces points. Le souci est que si nous voulons le travailler correctement, cela n'est pas possible en instance aujourd'hui.

Mme LEMOINE

Il y a quelque chose qui ne va pas. Vous n'êtes pas le seul CHS au monde à fonctionner. Il serait bien d'avoir un mode de présentation plus synthétique, car celui-ci est trop détaillé au niveau du CHS.

Mme KARDIANOU

Cela reflète la situation à la DASV. Cela montre la complexité de toutes les sous-directions et tous les problèmes. Nous n'allons pas dénigrer le contenu même si, par le passé, nous avons critiqué le dossier. Nous n'acceptons pas de traiter le document unique aujourd'hui.

M. BARBARET

Nous sommes d'accord sur le fait que le travail est très complet mais qu'une méthodologie doit être définie. Je vous propose de définir la meilleure modalité de travail pour éviter que les ordres du jour du CHS ne deviennent ingérables et de voir quel est le travail en amont afin qu'il soit efficace, utile, permettant d'aboutir en CHS à des éléments de synthèse sur lesquels nous puissions nous prononcer valablement. Je vous propose de passer un peu de temps à concevoir cette méthodologie de travail avant de la mettre en œuvre.

Mme COTTEVERTE

Je pense que c'est la dernière fois, en effet, que nous vous présentons ce type de données, d'autant que vous avez accès au logiciel, qui vous permet d'acquérir et d'extraire les éléments très fins. Nous sommes au milieu du gué, si je puis dire. Les ACO ont réalisé un travail très important, qui a demandé de nombreuses réunions. Comme vous pouvez le voir dans l'ordre du jour, il est question du plan d'actions 2011 pour ces directions. Il y a un document synthétique qui reprend le nombre de dangers par direction, le nombre d'actions par priorités. Et il y a un document par danger avec toutes les actions à faire et terminées. Dès que l'on travaille sur l'évaluation des risques, on agit. Certaines actions sont déjà terminées car réalisées, notamment par la DASV. Par contre, s'agissant du plan d'action 2011, vous avez également une présentation des actions. C'est sur cette partie que le CHS doit se prononcer. Il convient de recueillir votre avis par rapport aux actions qui auront lieu en cours d'année. Enfin, d'autres rubriques concernent la formation, les travaux et la logistique. Nous nous sommes dits que si la formation n'était pas déjà intégrée au plan d'action de formation 2011, elle le sera en 2012 ou plus tard. Toutes les formations ont été mises à échéance de l'année 2012. Si cela n'est pas fait maintenant, il faudra le prévoir. Le document est donc important parce ce que nous avons quand même tenu à vous faire cette organisation. L'intérêt, aujourd'hui, est de se pencher sur les actions en 2011. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux directeurs d'être présents afin de vous expliquer leurs actions. Je trouve un peu dommage de ne pas les entendre, sans avoir à étudier le document page par page. Il peut être intéressant de savoir comment les directeurs se sont appropriés le document unique, ce qu'ils comptent faire en 2011 et de quelle manière ils souhaitent intégrer en 2012 les autres types d'actions.

M. HENOCQ

Le réseau de conditions de travail a été formé les 18 et 20 mai. Nous accepterons d'émettre un avis quand les documents seront plus lisibles. Nous n'allons pas y passer trois heures. Nous votons sur un document lisible.

M. BARBARET

C'est un peu ennuyeux. Le plan d'action 2011 intègre des éléments très actuels. Une méthodologie de travail doit être définie. Je vous proposerai quand même de consacrer un peu de temps à cette méthodologie. Comment s'organiser à travers des groupes de préparation et d'analyse préalables au CHS et quel calendrier devons-nous établir à partir de cela ?

Mme LEMOINE

Je me demande s'il ne vaut pas la peine d'entendre les directeurs. Le travail des directeurs est de faire une synthèse pour rendre plus lisible le plan d'action 2011.

Mme MULLER

Il peut être intéressant d'entendre les directeurs pour savoir comment ils se sont saisis de cette thématique. Nous disons de notre côté qu'il n'est pas possible, au cours d'une instance à durée limitée, de rendre un avis.

M. BARBARET

Comme les directeurs ont été mobilisés, je propose qu'ils fassent un exposé global lié à la politique menée au titre du document unique. Cela serait pour information. Ensuite, il conviendra de réunir un groupe de travail et de définir la méthodologie précise pour passer en revue les différents points et pour aboutir à un document qui soit valablement adopté en CHS. Cette proposition vous convient-elle ? Nous reprenons l'ordre du jour, mais les points pour avis sont remplacés par les exposés de synthèse par les directeurs, pour information. Nous nous revoyons pour avis lorsque ce travail préalable aura été réalisé avant la tenue d'un prochain CHS.

M. N'GUYEN

Il faudrait consacrer un CHS exceptionnel à ce seul sujet du document unique.

Mme KARDIANOU

Nous considérons les interventions comme un complément d'information par rapport au dossier. Nous ne souhaitons pas que cela soit ajouté à l'ordre du jour du prochain CHS, au risque d'alourdir cet ordre du jour. Ce n'est pas la peine d'avoir toujours un surplus de questions à traiter. Les questions doivent être traitées comme il le faut. En ce qui concerne le groupe de travail, nous avons participé au groupe permanent mais nous n'y participerons plus car nous avons trouvé cela contre-productif. Cela est justifié pour des groupes de travail ciblés, thématiques. Mais ce n'était pas concluant pour la CGT. Il faut réfléchir à la manière de traiter les différents sujets du CHS entre les CHS, mais pas dans ce groupe permanent. La CGT n'y participera plus. Par ailleurs, la proposition de Mme Lemoine d'organiser des réunions tous les quinze jours m'apparaît être quelque chose de très lourd. Cela revient à alourdir notre travail. En ce qui concerne la CGT, il faut que cela soit cadré. Organiser des réunions de deux heures qui vont durer trois heures nécessite aussi une préparation. Nous ne voyons pas la formalisation de ces réunions, sans procès-verbaux ni comptes-rendus. Je vous rappelle que nous ne sommes pas détachés à 100 %.

M. BARBARET

Pour être concret sur cette question du document unique, la CGT ne souhaite plus travailler en groupe permanent mais SUD dit bien vouloir participer à des réunions techniques préalables au CHS, que j'appelle de mes vœux. En l'occurrence, ce n'est plus un groupe permanent en l'absence de SUD et de la CGT. Nous essayons donc de déterminer une nouvelle méthode de travail préalable pour qu'au CHS soient présentés des points qui aient été analysés techniquement afin de rester sur des questions larges, de principe, sur lesquelles nous puissions délibérer valablement. Je souhaite que nous allions vers cela et ce qui a été dit ce matin converge vers la mise en place de groupes de travail thématiques, centrés, avec une logique opérationnelle.

Mme LEMOINE

À cette heure-ci, je suis un peu perplexe. Le document unique m'avait laissé la même impression. Apparemment, le Louvre fait partie des organisations en avance sur la mise en œuvre du document unique. Nous ne bénéficions pas de l'expérience d'autres organisations qui nous montreraient le chemin. Je suis dubitative, et je le suis depuis six mois car nous abordons de telles quantités de détails que je ne vois pas comment chacun d'entre nous autour de cette table pourra examiner valablement l'ensemble de ces détails. Depuis le début, je suis convaincue qu'il faut s'attacher aux priorités qui regroupent de vrais sujets, imminents. Mais s'agissant de problématiques comme

l'utilisation de fauteuils ergonomiques pour bien travailler devant son ordinateur, nous pourrions en faire une typologie. Nous devons trouver une méthode parce même avec du temps, nous allons organiser des réunions qui ne seront pas intéressantes, ni efficaces. Nous devons trouver ensemble des moyens plus synthétiques pour travailler. Il nous faut vraiment traiter les « priorités n°1 », qui présentent des risques. Les autres priorités doivent entrer dans des grands types de problématiques par direction et sous-direction. À charge ensuite à la DRH de les publier et d'en faire communication afin que les agents y soient sensibilisés. À chacun des agents et des représentants du personnel de vérifier que les mesures correctives sont mises en place. Je salue le travail important réalisé par les collègues, mais je ne me sens pas capable de donner un avis valable sur l'ensemble de ces points.

Mme MULLER

Mais la différence entre vous et nous, organisations syndicales, est que c'est votre administration qui produit ce document. Notre démarche d'étude se situe à l'inverse. Il s'agit d'aller voir les agents et de voir si leurs conditions de travail sont bien prises en compte et s'ils estiment qu'il y a des manques. Forcément, la rencontre de ces deux démarches, celle de l'administration d'un côté et celle des organisations syndicales de l'autre, aurait du sens car ce serait l'occasion d'articuler ces deux renvois.

Mme LEMOINE

Nous allons y réfléchir chacun de notre côté. Ces documents doivent être effectivement publics. À charge pour les agents d'en prendre connaissance et de vous faire part, effectivement, des difficultés particulières rencontrées. Mais même les représentants du personnel, aussi consciencieux qu'ils soient, n'arriveront pas à lire tout cela et aller faire des vérifications *in situ*. La preuve est que ce matin, vous baissez les bras.

Mme KARDIANOU

Nous ne baissons pas les bras, nous demandons de meilleures conditions pour examiner les dossiers, ce n'est pas la même chose.

Mme LEMOINE

Vos propos sont paradoxaux. Vous dites que vous ne pouvez pas avoir de trop nombreuses réunions mais la simple lecture du document de la DASV ne se fera pas en deux heures. Ou bien nous trouvons une méthode travail plus synthétique, en nous focalisant sur les priorités et en établissant une typologie des priorités deux et trois, ou bien vous voulez faire ce travail dans les moindres détails, ligne par ligne, auquel cas nous aurons besoin d'organiser plusieurs réunions de trois heures. Je n'ai pas de solution miracle, hormis d'essayer d'être plus synthétique sur les actions moins prioritaires.

M. BARBARET

Ces questions de méthode méritent d'être réfléchies plus avant, et peut-être pas en séance. Pourrions-nous organiser une première réunion, avec un groupe restreint, qui aurait vocation à distinguer les priorités ? La première des réunions devrait permettre de voir comment nous réussirons à répartir le travail pour éviter d'y passer trop de temps.

Mme MULLER

Nos remarques sur la DASV ne sont pas qu'une question de typologie, c'est aussi une question de prise en compte de certains agents, ou pas. Je pense notamment à la problématique liée aux contractuels, et ce n'est pas une question de typologie. C'est une question de politique de l'établissement.

M. BARBARET

Cela relève des éléments de synthèse qui seront traités en CHS.

Mme MULLER

Mais ça n'apparaît pas dans la synthèse.

M. BARBARET

Encore une fois, je pense que les réunions de travail doivent aboutir à des problématiques suffisamment générales, qui puissent faire l'objet de délibération en CHS. L'idée est d'avoir quelques réunions afin de se mettre d'accord sur ce qui relève de choses très techniques, avec l'objectif de conserver les éléments de politique générale méritant d'être abordés dans cette instance.

M. ROGIER

Vous savez que le CHS doit donner un avis sur le plan d'action. La responsabilité de l'évaluation des risques demeure chez l'employeur. Je pense que vous avez intérêt à vous mobiliser et à rendre un avis sur la priorisation et le plan d'actions, tout en prenant connaissance des actions menées. Le fait que le groupe de travail était un peu en fin de vie s'inscrit dans l'ordre des choses. Alors que c'était le lieu de discussions considéré comme légitime, il était un peu déserté et il fallait de toute façon passer à autre chose. Vous allez travailler sur la méthodologie du CHS, mais en articulation avec la nouvelle réglementation qui va intervenir de manière imminente. Enfin, sur la question du document unique, je voudrais signaler que les établissements publics, d'une manière générale, ont réalisé leur document unique. La méthodologie retenue par le Louvre est originale, internalisée à 95 %. La spécificité du Louvre est effectivement sa taille.

M. BARBARET

Pour revenir à l'organisation de cette matinée, je vous propose de suivre l'ordre du jour. Pour ce qui relève des points 3, 4, 5 et 6, nous nous contentons, pour information, d'un exposé général des différents directeurs sur la manière dont ils ont construit le programme d'actions 2011 du document unique. Nous renvoyons vers des réunions de travail, dont l'organisation générale et le calendrier relèveront de la DRH DS, qui vous invitera à participer à ces réunions qui auront vocation à clarifier la méthodologie de travail et à aboutir à des documents présentés en CHS. Encore une fois, c'est la DRHDS qui verra si cela nécessite un CHS exceptionnel en septembre ou si cela peut s'inscrire dans le cadre du calendrier habituel. L'intuition que l'on peut avoir est qu'un CHS exceptionnel sera sans doute nécessaire. Mais ne préjugeons pas de la qualité des travaux. À ce stade, nous nous contentons de parler de réunions de travail, d'une définition d'une méthodologie, d'un passage en revue des problèmes. Encore une fois, nous essayons de faire émerger des points suffisamment synthétiques pour être du ressort du CHS.

Mme KARDIANOU

Pouvez-vous clarifier les documents en interne avant de convier les OS ?

Mme LEMOINE

Je vais faire un peu de benchmark, je vais aller regarder ce qui se passe ailleurs, notamment auprès de l'entreprise qui nous a fourni le logiciel. Nous allons voir de quelle manière ils présentent leurs documents. Effectivement, nous devons arriver à produire quelque chose de plus synthétique. Je vais prendre le temps de regarder comment se font les présentations ailleurs.

Mme KARDIANOU

Il y a un problème de timing. Nous sommes à la mi-juin, vous parlez de deux semaines, ce qui amène au début du mois de juillet. Nous serons en vacances, peut-être que vous n'en prenez pas. Si nous voulons travailler en juillet ou en août pour le mois de septembre, cela me paraît un peu serré. Nous devons nous revoir pour voir si nous appelons un CHS.

M. BARBARET

Raisonnablement, le travail de benchmark et de définition d'un calendrier nous mènerait à un CHS à la fin de septembre, voire au CHS d'octobre.

M. IROLLO

Une date est retenue en octobre pour un CHS ordinaire. Est-il justifié de faire un CHS exceptionnel à la fin du mois de septembre ou sera-t-il possible de traiter ces points lors du CHS ordinaire prévu en octobre ? C'est à voir.

I. Adoption du PV du 1er avril (pour avis)

M. IROLLO

Avez-vous des remarques sur des points que vous voudriez voir modifier, sur des coquilles ou des erreurs ?

Mme MULLER

Élisabeth-Anne Bouzidi est à Force Ouvrière et non pas Sud Culture. En page 72, je dis : « *savez-vous si elles sont parties pour des raisons personnelles où s'il y avait un lien avec une problématique* », il faudrait ajouter « *professionnelle* » après « *problématique* ». En page 110, mon intervention est la suivante : « *Je ne pensais pas qu'aux représentants de la direction.* »

M. MARTIN

C'était la CGT, la dernière fois, qui était secrétaire de séance. Or, il semblerait que le secrétariat est assuré par une organisation syndicale mais pas par un de ses membres spécifiquement. Le 25 mai, un représentant de la CGT est informé qu'il doit récupérer le PV, mais qu'il ne peut pas le récupérer avant le 26, alors qu'il doit le rendre pour le 30. Cela paraît un peu léger au vu des

120 pages du document. C'est un peu gênant que ce soit la même personne que l'on appelle à plusieurs reprises pour aller chercher le PV alors que le PV doit être remis à l'organisation syndicale et pas à un membre.

M. IROLLO

Mais c'est un représentant de l'organisation syndicale.

M. MARTIN

J'ai fait une remarque sur la liste des personnes présentes. Je voyais, parmi les représentants de l'administration, des personnes absentes marquées « présentes » et « excusées ». En l'occurrence, Monsieur Barbaret était présent, ainsi que Madame Sueur.

M. IROLLO

Non, Monsieur Barbaret était absent.

M. MARTIN

Sur le document que j'ai reçu pour correction, il était précisé « présent », ainsi que Madame Sueur.

M. IROLLO

Mais l'important est le document que vous avez sous les yeux.

M. MARTIN

Cela a été corrigé, mais cela l'a été un peu hâtivement dans la mesure où c'est monsieur Irollo qui se retrouve titulaire et Madame Lemoine qui se retrouve suppléante. Or, en page 5, Madame Lemoine faisait un exposé disant qu'elle avait eu une demande spécifique pour présider la séance.

M. IROLLO

Madame Lemoine était suppléante de Monsieur Barbaret, pas de ma personne.

Mme LEMOINE

Nous avons changé la décision. C'est à corriger.

Mme KARDIANOU

En page 103, une intervention fait mention du projet Omer, mais cela ne s'écrit pas comme Homère.

L'approbation du PV de la séance du 1^{er} avril est soumise au vote.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Abstention : (CGT).- Favorable : (Administration, SUD, FO).- Défavorable : 0. |
|---|

Le PV de la séance du 1^{er} avril est approuvé, sous réserve des modifications.

II. Présentation projet mobilier XVIIIe (pour avis)

M. BARBARET

Je laisse la parole à Kris Danaradjou, qui est le responsable de ce projet au sein de la direction de la maîtrise d'ouvrage.

M. DANARADJOU

Bonjour à tous. Je vais vous présenter l'état actuel du projet mobilier XVIII^e. Juste une première diapositive pour vous rappeler l'enjeu de ce projet. Il s'agit bien sûr d'une collection sans égale dans le monde. C'est surtout, et je tiens à le souligner, l'une des muséographies les plus complexes que nous devons mettre en œuvre puisqu'elle porte à la fois sur des objets de très petites dimensions (l'orfèvrerie, la porcelaine, les bijoux, les instruments scientifiques) mais aussi des ensembles de boiserie et des pièces entières. Il s'agit vraiment d'un projet assez complexe pour intégrer l'ensemble de cette collection aux dimensions du palais. Nous sommes ici dans le cadre d'une collection mobilier du XVIII^e siècle, alors que le palais a une histoire qui s'étend du XIII^e au XIX^e. Les espaces du palais ne sont pas forcément faits pour présenter cette collection. L'enjeu du projet a été de les transformer pour avoir une présentation qui soit la plus satisfaisante possible.

Trois grandes périodes sont couvertes : Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, une période qui s'étend de 1700 à la révolution. L'enjeu du projet est de s'affranchir de la muséographie que l'on retrouve assez classiquement dans les châteaux, donc d'avoir une muséographie un peu moins passive que celle présentée au Louvre il y a un certain temps, avec des salles, où les gens circulaient sans forcément comprendre exactement ce que nous leur présentions. Cette fois, nous essayons d'avoir une muséographie beaucoup plus ambitieuse, où le public sera davantage en interaction avec les œuvres présentées. Nous essaierons de conduire ces visites autour de trois séquences stylistiques : l'art sous Louis XIV, le style Rocaille et le style néoclassique.

L'idée est de recréer des espaces historiques, avec les boiseries, le mobilier, l'orfèvrerie mais surtout d'avoir cette vocation pédagogique que l'on attend d'un musée en montrant la façon de vivre de cette époque.

Nous sommes au premier étage de la cour Carrée, dans l'un des espaces les plus anciens du palais. Le projet porte sur environ 1500 m² sur les salles de l'aile Nord, actuellement fermées au public, et sur 1000 m² au niveau des salles du Conseil d'État, qui font la jonction entre Richelieu et Sully. Comme le vous le savez, le projet a été refondé, relancé en 2009. L'ancien projet choisi dans le cadre d'un concours avec un jury s'est heurté à un double paradoxe. D'une part, le projet ne respectait pas les contraintes patrimoniales. L'équipe d'architectes précédente voulait détruire tous les murs du palais et faire un immense loft sur 1500 m². La muséographie était très moderne, mais ne s'accordait pas aux contraintes de conservation du palais. Ensuite, la muséographie ne permettait pas de présenter l'ampleur de la collection, assez consommatrice d'espace et ne permettait pas d'intégrer l'ensemble de la collection telle que je vous l'ai présentée.

Depuis 2009, nous avons relancé ce projet, en le plaçant sous l'angle d'une restauration architecturale, avec des espaces mieux dimensionnés pour la présentation des œuvres et des

séquences et une alternance entre la présentation muséographique et la reconstitution de l'espace historique pour montrer à quoi cela ressemblait à l'époque.

Nous avons donc aujourd'hui une articulation très forte de tous les projets de la cour Carrée, avec l'assurance d'un travail cohérent et réaliste, une maîtrise d'œuvre unique placée sous la responsabilité de l'architecte en chef des Monuments historiques pour les trois projets de la cour Carrée : la restauration des espaces mobiliers XVIIIe, la restauration des menuiseries de façade et la création des deux escaliers Marengo que je vous montrerai en plan. Ces trois projets conditionnent l'ouverture au public de ces salles, pour des questions de sécurité incendie.

Au-delà de cette ambition de restructuration de cette aile, l'ambition muséographique a été revalorisée par le mécénat de compétences de Jacques Garcia, dont la mission consiste à aider les conservateurs à positionner les œuvres structurantes et à accompagner la présentation de la maîtrise d'œuvre par un décor et une scénographie la plus adaptée possible.

Un point sur le calendrier. Comme je vous l'ai dit, le projet a été lancé en 2009. Au bout d'un an et demi d'études, nous avons eu l'avant-projet. Le projet définitif a été remis à la fin de cette année. Nous avons publié en amont le lot « installation de chantier ». La prise en compte de toutes les réserves et remarques des services internes consultés s'est faite au début de cette année. Nous avons lancé les treize premiers lots de travaux en mars 2011. À l'heure actuelle, nous attendons la notification de ces lots, mais aussi toutes les autorisations administratives pour commencer les travaux en octobre 2011. Comme je vous l'ai dit, il y a un décalage sur le lancement du lot « installation de chantier ». Ce marché a été notifié en avril 2011. Les travaux réels pour les installations de chantier vont commencer en juillet 2011. Les autres marchés de travaux seront notifiés avec un décalage de deux mois. Ils commenceront les études à partir de juillet. Le premier coup de pioche aura lieu en octobre de cette année. L'ouverture des espaces est bien prévue pour le début 2013.

Je passe assez rapidement sur la décomposition en lots travaux. Un lot zéro concerne les installations de chantier, communes aux trois opérations. Vous voyez l'ensemble de lots. Une vingtaine de lots devront être lancés, treize l'ont déjà été.

Je vous livre maintenant quelques éléments assez rapides du projet architectural et technique. Nous avons aujourd'hui un projet cohérent sur les trois niveaux : premier étage, entresol et deuxième étage. Il faut savoir qu'il y a un niveau entresol entre le premier et le deuxième étage, qui occupe environ 600 m². Il n'est pas aux normes à l'heure actuelle et, dans le cadre du projet, nous allons le remettre aux normes. Cet espace est utilisé comme réserve par le département des Objets d'art. Il sera utilisé, dans le cadre du projet, en partie comme réserve mais aussi comme locaux techniques pour abriter les CTA et les réseaux techniques. Nous avons revu tous les principes de reprise de structure et de gestion des espaces d'entresol. Cela reste un projet structurel assez compliqué. Sans entrer dans le détail, il faut comprendre que les différents étages ont été faits à différentes époques, sans que les architectes, durant des siècles, n'aient pris la peine d'enlever la structure qui ne leur servait plus. Il y a donc une accumulation de structures à l'intérieur du palais, que l'on ne voit pas à l'œil nu.

Nous avons aussi l'ambition de remplacer l'escalier Jouvenet, qui se trouve à l'Est des espaces concernés. Il a été construit dans les années 80, avec une très grande emprise au sol. Nous avons pris le parti de le remplacer par un escalier moins invasif, beaucoup plus facile à emprunter pour les visiteurs. Enfin, nous avons pris en compte toutes les contraintes patrimoniales, avec la présentation aux autorités compétentes.

Nous aboutissons à une muséographie aboutie et cohérente. Le plan de positionnement des séquences a été validé par la conservation. Le scénographe a pu déployer une grammaire stylistique du XVIIIe, en essayant de reconstituer, dans le cadre du musée, un espace XVIIIe, avec les chambranles, les corniches, les trumeaux, les cheminées, voir comment cela s'articulait tout en intégrant les contraintes de conservation, de sécurité et de sûreté. Les revêtements muraux alterneront des boiseries authentiques, des boiseries recréées, des étoffes murales. Nous sommes vraiment dans l'ambition de recréer un écrin XVIIIe. Enfin, un scénario de médiation a été élaboré avec la DPPEA et la DPC. Le parcours sera structuré autour d'ensembles chronologiques, d'îlots thématiques et l'intégration de dispositifs multimédia sur la porcelaine, les arts de la table, avec certains focus forts pour le public.

Le plan est à votre disposition si vous le souhaitez. Vous retrouvez les salles du Conseil d'État, ce que l'on appelle les périodes rondes. Ce sont des ensembles de boiseries en cours de restauration et qui seront remontés dans le palais. Deux axes de circulation sont destinés au public, au Sud et au Nord. Ce sont les axes historiques de circulation qui sont conservés. L'emprise des escaliers Marengo, en bleu, viendra desservir l'ensemble des étages. Et enfin l'escalier Jouvenet, dont je vous parlais sera détruit et remplacé par un escalier moins invasif.

Nous avons souhaité, avec l'architecte et le scénographe, avoir des éléments techniques les moins invasifs possibles. Un système de soufflage et de reprise sera intégré aux corniches. Nous avons également débattu sur la climatisation. Il a été décidé, en accord avec les conservateurs et la surveillance, que ces espaces seraient ventilés mais pas climatisés. Par contre, avec l'architecte et les bureaux d'études, nous avons créé les réseaux pour une éventuelle climatisation ultérieure. Enfin, tous les CTA rejettent uniquement en toiture et non pas sur la façade, au risque de créer des taches.

Le projet est complètement respectueux des contraintes patrimoniales. Il prend en compte l'existence de peintures historiques dans ces salles, et qui seront gérées à l'intérieur de l'espace. Cela a été l'une des grosses difficultés du projet. Les peintures Le Roux seront gérées dans le cadre du projet.

Cette diapositive vise à récapituler tous les chantiers connexes à ce projet. Nous avons la création des escaliers Marengo, la mise en œuvre du schéma directeur incendie. Il a été décidé d'intégrer la mise aux normes dans les marchés relatifs au chantier mobilier XVIIIe. Cette opération sera traitée un peu à part du schéma directeur incendie, tout en assurant la cohérence avec l'ensemble des équipements qui seront déployés dans le cadre du SDI. La restauration des menuiseries de façade sera traitée en même temps que le projet. Enfin, les décors et boiseries historiques sont en cours de restauration.

Je vous montre quelques photos pour terminer. Vous voyez ici la bibliothèque de Villemaré, le salon de Luynes dans sa configuration actuelle. Ses boiseries ont été démontées et font l'objet d'un travail de restauration très fin, en essayant de retrouver la dorure de l'époque. Nous faisons des tests à différents endroits pour essayer de voir les différentes couches de peinture.

Comme vous le savez, nous avons été obligés de déménager des collections pour mener les travaux. Nous avons loué des réserves externes ou avons placé les œuvres à l'intérieur du palais. Les espaces ont été préparés pour les travaux. Des analyses d'amiante ont été faites et des travaux de désamiantage ont été menés en octobre 2010. S'agissant des plafonds Le Roux, deux plafonds ont été déposés, le dernier sera conservé sur place. Enfin, le projet porte sur le remontage de deux plafonds historiques dans les nouvelles salles : le plafond Pisani et le plafond Calais, qui font aussi

l'objet de restauration. Pour le plafond Calais, il s'agit d'une coupole découpée en tranches d'orange. Tout sera remonté dans les salles.

J'en termine aussi par l'intervention des ateliers de la DAMT. La direction a souhaité associer les ateliers dans le cadre de ce projet, non seulement pour montrer le savoir-faire en interne, mais aussi pour souligner l'excellence de ces travaux d'art. Les quatre ateliers qui seront a priori concernés sont d'abord l'atelier de menuiserie, en charge du remontage du salon d'Abondant. Historiquement, ce sont les ateliers en interne qui avaient démonté et remonté cette boiserie. L'atelier de marbrerie a été impliqué dans le démontage et le remontage d'une partie des cheminées. L'atelier de tapisserie sera impliqué pour la façon et la pose des rideaux sur une partie du projet. L'atelier de peinture interviendra sur des décors historiques, avec des prestations à très haute valeur ajoutée.

Le projet compte un point d'accueil relais, qui sera installé dans la salle 65, la première salle du Conseil d'État. Nous aurons deux larges couloirs de circulation, des assises de repos dans les embrasures de fenêtres et des espaces prévus pour les groupes dans les deux grands pavillons du projet. La médiation se décompose en îlots thématiques, pour essayer de véhiculer un message particulier aux visiteurs, pour qu'ils comprennent la logique et l'interaction entre les différents espaces.

Nous aurons assez classiquement des dispositifs multimédia, des parcours embarqués multimédia, avec un guide qui sera réalisé en bonne et due forme.

Les installations de chantier concernent toute la partie rosée que vous voyez sur le plan. Il y aura un feu rouge de chantier, une clôture de chantier avec une barrière levante. Des bungalows seront installés dans la cour Carrée pour les entreprises qui travailleront dans le cadre du projet. Les installations seront utilisées à la fois pour le projet mobilier XVIIIe au premier mais aussi pour les escaliers Marengo, qui concernent les trois étages de la cour Carrée. Vous voyez ce que cela va donner sur ce plan. Il y aura des échafaudages sur la façade intérieure de la cour Carrée, avec les deux ascenseurs qui permettront de desservir les étages. Une entrée spécifique sera réservée aux personnels des entreprises impliquées dans le chantier.

Nous allons notifier l'ensemble des marchés travaux, monter les installations chantier à partir de juillet 2011. Les travaux préalables, les études d'exécution se dérouleront dans la période de juillet à octobre 2011 et le début réel des travaux commencera à partir d'octobre 2011.

Il s'agit d'un chantier confiné à l'intérieur du palais, sous la direction d'un CSPS spécifique, mentionné pour les deux projets, mobilier XVIIIe et escalier Marengo. C'est le cabinet Cossec qui a été missionné. L'entrée du personnel et les livraisons se feront par la rue de Rivoli. Une surveillance acoustique et vibratoire sera mise en place au deuxième étage, où l'on a déplacé les peintures de grand format. Il y aura la possibilité, pour le maître d'ouvrage, d'arrêter le chantier en cas de dépassement des seuils acceptables au niveau acoustique et vibratoire. Dans la phase d'exploitation, à partir de 2013, nous aurons deux galeries de circulation bien balisées, qui répondent à toutes les normes d'accessibilité en vigueur. La commission d'accessibilité de la préfecture de police nous impose d'avoir un balisage avec un minimum de 100 lux au sol. C'est l'un des premiers projets au Louvre qui respectera cette réglementation. Les espaces seront chauffés et ventilés, avec une climatisation ultérieure possible. L'espace sera divisé en districts de surveillance, avec des systèmes de détection rapprochée d'œuvres et la mise en place de préalarmes pour faciliter le travail des agents.

La dernière diapositive présente l'équipe en charge du projet, avec l'équipe scientifique, la conception de la muséographie, la maîtrise d'œuvre et la médiation gérée par la DPPEA. Je vous remercie pour votre attention.

Mme BERTHOMIEUX

Allez-vous fermer complètement la cour Carrée ?

M. DANARADJOU

Toute la cour Carrée ne sera pas fermée. Nous fermons un peu avant le bassin central, le tiers Nord.

Mme BERTHOMIEUX

Combien de sociétés vont travailler sur ce projet ?

M. DANARADJOU

Il y a une vingtaine de lots, donc une vingtaine d'entreprises différentes.

Mme BERTHOMIEUX

Vous dites que tout le monde a été prévenu. Les conservateurs l'ont-ils été ? Les ateliers de la DAMT ont-ils été avisés ?

M. DANARADJOU

La transmission de l'avant-projet a été faite en bonne concertation avec Sophie Lemonnier et tout a été diffusé à l'intérieur de la DAMT. Ils ont émis leurs remarques, qui ont été réintégrées par la maîtrise d'œuvre. En ce qui concerne le département des AGER, il n'était pas complètement concerné par le projet, donc le dossier ne leur pas été transmis de manière formelle. S'agissant du département des Objets d'art, nous travaillons en coordination chaque jour avec eux. Je pense qu'ils sont informés du projet !

Mme KARDIANOU

Vous parlez du sujet en parlant de chef d'atelier ou de chef de département, mais le personnel n'était pas au courant. Il a été informé le jour où l'on a transmis votre dossier. Le personnel des Objets d'art, par exemple, a pris connaissance de ce projet jeudi. Les agents dans les ateliers également.

M. BARBARET

On peut toujours dire que ce sont les hiérarchies qui ne font pas descendre l'information, mais dire qu'il y a des gens au sein du département des Objets d'art qui ne sont pas au courant du projet, cela me semble incroyable ! Des présentations de projet ont été faites, les vœux du président évoquent ce projet systématiquement depuis deux ou trois ans. L'information est très présente.

M. MILAN

Un dossier entier a été présenté dans le Fil du Louvre. Les gens qui ne sont pas informés sont ceux qui n'ont pas voulu l'être.

Mme KARDIANOU

Mais ils n'étaient pas au courant de ce projet.

M. BARBARET

L'élément qui revient souvent est le manque d'information. On peut toujours améliorer les choses, aussi bien les hiérarchies que la communication interne, mais je pense que beaucoup de choses sont faites.

Mme KARDIANOU

La régisseuse des Objets d'art n'était pas au courant de ce projet.

M. BARBARET

Nous tenons compte de votre remarque, mais nous la prenons avec la prudence qui s'impose.

Mme MULLER

Nous avons trouvé que le document était très intéressant, mais il n'apporte rien en termes de conditions de travail pendant les travaux ni après les travaux. Il est difficile de se prononcer en CHS car je ne vois pas en quoi il nous apporte motif à nous prononcer. On ne sait rien sur les conditions de travail. Comment seront prises en compte les nuisances comme le bruit, la poussière, les vibrations, éventuellement les produits chimiques ? Cela concerne à la fois les personnels qui travaillent dans ces espaces et les agents de surveillance. Quel type de protection auront-ils ?

M. BARBARET

Il est vrai que le projet lié aux Arts de l'Islam a eu des conséquences sur les conditions de travail. Pouvez-vous être plus précis ?

M. DANARADJOU

Ce projet est confiné à l'intérieur du palais. L'organisation du chantier reste confinée à la cour Carrée. Il n'y aura a priori aucune nuisance pour les agents qui y travaillent. Dans le cadre des travaux au premier étage, nous avons pris la peine d'avoir des isolations de chantier, qui éloigneront le public et les agents des nuisances éventuelles. Nous avons quand même mis en place une surveillance acoustique et vibratoire sur toutes les œuvres stockées au deuxième étage. À partir du moment où les seuils seront dépassés, nous aurons toute latitude pour demander aux entreprises de travaux de revoir leur méthodologie de travail.

Mme MULLER

Quelle est la référence de ces seuils ? Est-ce pour les personnels qui travaillent à l'intérieur des espaces confinés, avec un port d'EPI ?

M. DANARADJOU

Les seuils à l'intérieur du chantier sont édités par le Code du travail. Un CSPS est mandaté pour l'opération. Pour tous les espaces, le Code du travail s'applique. Nous avons mis en place une surveillance vibratoire sur les œuvres. Si ces seuils vibratoires sont dépassés, les seuils acoustiques le sont aussi. C'est cet indicateur de vibrations qui conditionnera la durée du chantier.

Mme BERTHOMIEUX

Vous dites que plusieurs entreprises vont intervenir. Pensez-vous convier les représentants du personnel aux plans de prévention ou pas du tout ? Avons-nous droit à des visites ? Aurons-nous au moins le rapport ? Serons-nous tenus informés ? Pourrons-nous donner notre avis sur l'hygiène et la sécurité pour le personnel ? C'est un PGC mais vous devez tenir les représentants en hygiène et sécurité informés. C'est obligatoire par le Code du travail.

M. ROGIER

Ce sont les salariés présents sur le chantier qui doivent être associés à la prévention des risques.

Mme BERTHOMIEUX

Mais comme nous sommes les représentants en hygiène et sécurité de l'établissement, il serait bien que nous soyons informés.

M. BARBARET

Sur le principe, je ne vois pas d'inconvénient à organiser des points d'information réguliers sur les conditions d'hygiène et de sécurité autour du chantier.

M. ROGIER

Le sujet de cette instance concerne les interférences entre le chantier et l'activité, ce n'est pas la sécurité des salariés des entreprises.

M. BARBARET

Je propose de retenir ce principe d'information régulière, mais autour de l'interface entre les agents du Louvre et le chantier.

M. PENAUD

Vous avez nommé les ateliers, mais il en manque quelques-uns. En fait, ce sont les ateliers de la DAMT et je fais partie de l'atelier montage des objets d'art et il ne faut pas oublier les installateurs.

M. BARBARET

C'est tout à fait vrai qu'il faut les mentionner, vous avez raison. Tout à fait.

Mme KARDIANOU

Il y a aussi le SELEC. Cela ajoute trois ateliers en plus.

Mme BERTHOMIEUX

Madame Lemoine, vous deviez aller visiter ce chantier. L'avez-vous fait ?

Mme LEMOINE

Non, je ne l'ai pas fait. Pour le moment, il n'y a pas encore de chantier. Nous avons dû mal nous comprendre.

M. N'GUYEN

Vous avez fait le choix d'avoir une aération ventilée, en laissant la possibilité d'avoir la climatisation. Je crois que c'est un bon choix. Par contre, l'ambiance lumineuse posait problème, car nous étions obligés de mettre des rideaux, les gens étant éclairés par des petites lumières. C'était très difficile pour le travail des agents postés sept ou huit heures sur place. Avez-vous pris en compte cette ambiance lumineuse ?

M. DANARADJOU

C'était aussi une demande de la direction des patrimoines, qui souhaite que l'on ouvre un maximum de fenêtres. C'est ce que nous allons faire dans le cadre du projet. Environ 80 % des fenêtres seront ouvertes. L'espace sera donc traversé par la lumière naturelle. La commission d'accessibilité est très stricte. Nous aurons effectivement un niveau de luminosité pour l'accessibilité, en particulier dans les couloirs de circulation, qui sera à hauteur de 100 lux au sol. Cela permettra d'éclairer les choses. Nous avons pris le parti d'avoir un éclairage qui permette de mettre en avant des objets très précieux et d'avoir une lumière d'ambiance qui permet aux visiteurs de se repérer. Mises à part quelques salles où les contraintes de conservation conditionnent une faible luminosité, l'ensemble de l'espace sera assez bien éclairé.

M. N'GUYEN

Qui dit espace de médiation, dit des groupes qui vont stationner, discuter, générer du bruit. Comment ce niveau de bruit a-t-il été pris en compte pour les agents ?

M. DANARADJOU

Nous pensons que les gens pourront se regrouper dans les deux grands pavillons de l'espace. À cela s'ajoute le point d'accueil relais dans le cadre du projet Pyramide. Il y aura quand même une ventilation des groupes à l'intérieur de cet espace. Ensuite, nous avons eu un long débat avec l'architecte sur le revêtement au sol. Il privilégie des matériaux à faible réverbération, donc des sols en parquet alors que le sol pierre est confiné à certains endroits.

M. N'GUYEN

Le parquet fait quand même du bruit.

M. DANARADJOU

Moins que la pierre.

Mme MULLER

Il n'y a donc pas de prise en compte des nuisances sonores dues à un nombre important de personnes confinées dans cet espace.

M. BARBARET

L'entreprise a été assez claire sur la répartition des espaces où les groupes seraient amenés à s'arrêter. Nous devrions pouvoir répondre à cette contrainte. Il y a deux éléments : les conditions de travail, le bruit mais aussi la fluidité du public.

M. N'GUYEN

Les toilettes existantes seront-elles conservées ?

M. DANARADJOU

Elles vont être supprimées dans le cadre du projet. D'autres toilettes seront créées, au deuxième et au rez-de-chaussée.

M. N'GUYEN

Mais il n'y aura pas de toilettes au premier étage.

M. DANARADJOU

Effectivement, aucun sanitaire n'est prévu.

M. BARBARET

Où seront les toilettes les plus proches ?

M. DANARADJOU

Au rez-de-chaussée ou au deuxième étage, accessibles par les escaliers Marengo et les ascenseurs.

M. N'GUYEN

Le projet fait mention de DRO (détecteur rapprochée des œuvres) efficace. L'un des problèmes est que cela serait moins efficace qu'on ne le pensait. Surtout, l'alarme est stridente, aussi gênante pour le public que pour les agents.

M. LEDUC

La DRO, c'est la détection rapprochée des œuvres qui signale une alarme lorsqu'une œuvre est touchée ou approchée. Ce signal vise à susciter un contrôle de l'état des œuvres. Sur la question de l'intensité sonore des dispositifs, nous faisons des réglages pour arriver au niveau sonore optimal.

Mme MULLER

Il y a aussi la question des aigus dans les sons. Plus c'est aigu, plus c'est agressif. La préalarme aura-t-elle le même son que l'alarme ?

M. LEDUC

À ce niveau du chantier, nous ne le savons pas, nous verrons.

Mme MULLER

Pourrons-nous prendre en compte un son différent ? On ne réagit pas de la même manière quand on sait que c'est la préalarme que lorsqu'il s'agit de quelque chose d'urgent.

M. LEDUC

On verra. Parfois, on pose des préalarmes, puis on les supprime.

Mme BERTHOMIEUX

Dr Moreau, avez-vous lu le PGC du mois, vous l'a-t-on remis ?

Dr MOREAU

Pas du tout.

Mme BERTHOMIEUX

Brigitte, as-tu été tenue informée de ce chantier ?

Mme COTTEVERTE

Non.

Mme MULLER

Je ne comprends pas en quoi le fait que ce soit un chantier clos fasse que l'on n'ait pas à regarder. Ce sont les agents du Louvre, entre autres, qui vont y travailler.

M. ROGIER

Le CHS doit connaître les projets qui touchent aux conditions de travail des agents que vous représentez. Vous allez disposer de nouveaux équipements, de nouveaux locaux de travail et vous devez connaître les projets de travaux. Nous sommes en phase de notification de marché. Les réglages vont être à la marge. Votre latitude sur le projet est très faible. Vous avez vocation à donner un avis sur les projets de travaux, bien en amont, en phase de programme. Nous pouvons déterminer une phase d'avant-projet, qui pourrait être l'avant-projet détaillé. C'est une question méthodologique que vous pourrez explorer dans vos réflexions à venir. Ensuite, la conduite du chantier répond à une réglementation d'un autre ordre, qui est celui de la santé et de la sécurité des salariés qui seront sur place. Le coordinateur SPS va se préoccuper de la collectivité de travail qui va être sur le site. Le CHS n'a à se préoccuper que des questions d'interférences mais n'est pas compétent pour les salariés des entreprises. Je rappelle que le CHS et que le médecin de prévention doivent connaître les projets en amont.

M. PENAUD

Pourquoi ne pas installer la climatisation directement ?

M. DANARADJOU

Nous nous sommes rendu compte que le projet est traversé par trois escaliers, qu'il est contigu à l'espace des salles du Conseil d'État qui ne sont pas climatisées ni climatisables. Les études montrent que climatiser 1500 m² présenterait un intérêt limité. Nous n'arriverions pas à convenir d'une température assez constante de manière satisfaisante. Ensuite, nous avons discuté de la stricte conservation des œuvres avec le département des Objets d'art. Les conservateurs ont estimé que ce type de collection qui a vécu pendant des siècles dans des châteaux qui n'étaient pas climatisés, était peut-être fait pour ne pas subir les aléas de la climatisation et des changements de températures trop brusques. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé ne pas climatiser les salles et de les conserver dans les conditions historiques du palais.

Mme MULLER

Les agents du Louvre ne travailleront pas dans les conditions historiques du Louvre. Que les conservateurs ne soient pas très intéressés par ce genre de problématique, c'est une chose, mais ce n'est pas notre cas.

M. DANARADJOU

Les salles seront chauffées, on ne descendra pas à 10°, je vous rassure. Nous avons fait des études qui montrent que l'inertie thermique du bâtiment est telle que même en période de forte canicule, il faudrait quatre à cinq semaines à plus de 30° pour retrouver cette chaleur à l'intérieur des salles.

Mme MULLER

Y compris avec la présence d'un public nombreux ? Cette variable a-t-elle été prise en compte ?

M. DANARADJOU

Oui, cela a été pris en compte. Le dossier a bien été travaillé en amont avec la préfecture, nous avons demandé des dérogations. C'est l'un des premiers projets qui aura la contrainte de respecter les 100 lux au sol pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. BARBARET

Je vous propose de passer à l'adoption du point.

Mme KARDIANOU

Nous ne prenons pas part au vote car ce n'est pas un dossier CHS, nous ne sommes pas là pour valider quoi que ce soit. Je reste avec énormément de points d'interrogation. Nous n'avons pas les informations. On ne peut pas cautionner quelque chose. Pour la CGT, c'est sous réserve de respecter les procédures d'hygiène et sécurité, mais c'est tellement vaste qu'à l'ouverture des salles, on risque de se retrouver devant d'innombrables questions à résoudre à la hâte comme nous l'avons fait à d'autres endroits pour des projets moins vastes. Je rappelle la banque d'information, qui en a traumatisé plus d'un. Il est difficile de résoudre ces questions en amont plutôt que de tout cacher.

Nous avons un rôle et il est préférable de se poser les questions avant plutôt que les poser après coup. On pose une question sur les toilettes et on a votre réponse. Sur l'accessibilité pour le personnel handicapé, il n'y a rien. Je n'ai aucune certitude. Il y a aussi la circulation dans les espaces pour les agents. Y a-t-il des espaces de repos ? Ce projet de 2500 m² est très bien, mais on ne pense pas assez à ceux qui y travailleront pendant des années. Ensuite, on se donnera peut-être les moyens de revenir en arrière et d'essayer de trouver des placards ou des robinets. Pour nous, c'est non.

Mme MULLER

Je pense qu'il y a un accord sur cette question. SUD Culture ne se prononce pas sur ce projet, qui est intéressant en termes d'information mais qui, d'un niveau hygiène et sécurité n'apporte rien. De toute manière, il est trop tard pour quoi que ce soit, à part des ajustements à la marge. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur un document qui ne relève pas du CHS.

Mme LEMOINE

Dont acte. Madame Cotteverte, je ne sais pas depuis combien de temps ce chantier est connu et je ne sais pas si nous aurions dû le présenter avant. En lisant les documents, j'ai fait les mêmes observations. J'ai demandé à Madame Cotteverte de voir avec Monsieur Danaradjou les problèmes d'hygiène et de sécurité qui émergeaient. J'ai pris note des questions que vous vous posez. Sur l'accès aux handicapés, j'ai cru comprendre que l'affaire était réglée. J'ai entendu parler du problème des toilettes mais, à mon avis, nous ne reviendrons pas en arrière. Vous pouvez peut-être nous dire quelque chose sur les espaces de repos des agents.

Mme COTTEVERTE

La question consiste à savoir à quel moment un projet passe en CHS. L'idée est qu'il passe bien en amont. Nous avons dit qu'il fallait une marge de manœuvre, l'APS et l'APD. Cela relève des conditions de travail autour du chantier. Un SPS est missionné. Sur ce projet, notre marge de manœuvre est très faible.

M. ROGIER

Nous pouvons suggérer d'obtenir un certain nombre de performances du projet en termes d'ambiance (éclairage, thermique, confort, sanitaires...). Pour information, vous pouvez obtenir ces éléments, que vous n'avez pas.

Mme BERTHOMIEUX

Il est dommage que sur des grands chantiers comme celui-ci ou celui consacré aux Arts de l'Islam, il y ait toujours très peu de marge de manœuvre. Le CHS est avisé en dernier, ce qui n'est pas normal.

M. BARBARET

Si je comprends bien, l'information doit être plus en amont, entre l'APS et l'APD. C'est vrai que nous sommes plus au niveau du PRO. Pour moi, il était plus pertinent d'avoir une information à ce niveau-là, sur ce qui allait être réalisé, plutôt qu'à des phases très mobiles et instables. Nous retenons ce point, nous demanderons aux chefs de projet de venir nous présenter leur programme plus en amont. Pour ce cas particulier, les organisations syndicales ne prennent pas part au vote

parce que les éléments relatifs à l'hygiène et la sécurité sont insuffisamment présentés. Si vous souhaitez poser des questions, Kris Danaradjou pourra y répondre. Mais, à ce stade la présentation, il est un peu compliqué, sauf à y passer beaucoup de temps, d'aller au-delà du niveau de détail de ce qui a été fait ce matin.

Mme MULLER

Le souci n'est pas uniquement justifié par le peu d'éléments d'hygiène et sécurité dans le document. On nous présente quelque chose où tout est déjà décidé. Nous ne pouvons pas intervenir pour alerter sur les prévisions de travaux sur ce qui serait bon ou pas en termes de conditions de travail.

M. BARBARET

Nous notons que c'est plutôt au niveau de l'APS que la présentation doit être faite, avec la possibilité de poser des questions qui vous sembleraient pertinentes au titre de l'hygiène et de la sécurité, au-delà de ce que Kris Danaradjou a pu présenter. Je crois que l'on va en rester là sur ce point d'ordre du jour. Nous passons au point 6. Je rappelle que ce ne sont plus des points pour avis, mais pour information.

Le projet mobilier XVIIIe est soumis au vote.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- CGT, SUD Culture et FO ne prennent pas part au vote- Favorable : Administration |
|--|

Le projet mobilier XVIIIe est approuvé. .

Pause - La séance est suspendue à 11h05.

Reprise de la séance à 11h15.

IV. Programme d'actions 2011 du DUERP de la DPC (pour information)

M. BARBARET

Je vous propose de passer la parole à Juliette Armand, Marc Merpillat et Christophe Leribault, qui vont intervenir comme experts. Nous sommes bien d'accord que, pour information, Juliette Armand, Marc Merpillat, Christophe Leribault et Serge Leduc présenteront les grands axes du programme d'action 2011 de leur document unique, avec une vocation stratégique et non pas technique car cela fera l'objet d'une méthodologie de travail sous la responsabilité de la DRH DS. Je laisse immédiatement la parole à Juliette Armand.

Mme ARMAND

En préambule, je rappellerai que la Direction de la Production Culturelle regroupe 64 agents sur trois sites : le Louvre des Antiquaires pour 53 d'entre eux, le pavillon Mollien qui accueille une grande partie du service « Images et ressources documentaires » et, sous Pyramide, le service des

ateliers, visites et conférences. Les neuf unités de travail recensées dans le document unique recoupent pour mémoire les services des expositions, celui des éditions, de l'audiovisuel, du multimédia, des ateliers visites et conférences, des images et ressources documentaires et, pour finir, le service administratif et financier. C'est donc une palette assez variée de métiers liée à cette variété d'activités. Nous avons répertorié 14 types de dangers, dont un en priorité 1, qui a été éliminé, 6 en priorité 2 et 5 en priorité 3. 68 actions ont d'ores et déjà été menées et 116 sont prévues pour l'année 2011. C'est donc un programme assez ambitieux.

Je souhaiterais m'arrêter sur certains dangers qui concernent plus particulièrement la DPC, qu'ils lui soient spécifiques ou plus récurrents. J'en ai relevé quatre mais il y en a bien sûr de nombreux autres. Un premier risque, lié à l'aspect multisites, est en lien avec les déplacements qu'impliquent les métiers que nous exerçons au sein de notre Direction. Ce sont les déplacements vers le musée. De nombreuses réunions entre directions ont lieu au sein du musée et nous obligent à nous déplacer du Louvre des Antiquaires vers le musée. Ce sont également des déplacements au sein même du musée, soit dans les salles d'exposition ou en VDI. C'est notamment l'organisation des expositions qui génère ces déplacements. Mais aussi des déplacements à Paris ou en région parisienne. J'évoquerai par exemple le métier de l'édition, qui nécessite des réunions avec des auteurs ou des éditeurs qui peuvent se trouver à différents endroits. Vous avez peut-être constaté, au fil du document unique, que ces risques sont mentionnés à plusieurs reprises, avec des actions diverses prévues, qui vont du rappel des règles de circulation, qu'il s'agisse d'une circulation externe ou interne, de l'établissement d'une liste de personnes habilitées à circuler à Paris ou en région parisienne, de l'établissement d'ordre de mission mais aussi du port de chaussures confortables. Des actions sont déjà déployées, d'autres le seront prochainement pour parer au mieux à ces dangers liés aux déplacements.

Le second risque est lié, peut-être de manière un peu spécifique à la DPC, à tout ce qui relève de la manutention manuelle de charge et qui concerne possiblement plusieurs services. Il peut s'agir de manutention de livres, lors des transferts d'ouvrages d'un lieu de stockage à un autre. Il peut s'agir de manutention de matériel de prise de vue, pour les tournages audiovisuels ou les prises de vue photographiques, mais aussi de matériel destiné aux activités pédagogiques. À nouveau, plusieurs services sont concernés. Les risques sont récurrents et pour circonscrire ce danger, plusieurs actions de nature variée ont été identifiées, comme des achats de matériel, dont certains ont déjà été réalisés comme les chariots adaptés, ou les demandes de formation, qui seront intégrées au plan de formation de l'année prochaine, notamment les formations « gestes et postures ».

Le troisième risque est lié davantage au travail administratif, qui occupe beaucoup de personnes de notre direction. Ce travail administratif s'effectue dans les bureaux. Nous notons tous les risques liés aux conditions de travail dans des bureaux, et notamment les risques liés à la climatisation, qui génère une double nuisance de bruit et d'air sec, notamment au Louvre des Antiquaires. De nombreuses interventions efficaces ont déjà eu lieu de la part de la DAMT et notamment auprès du gestionnaire d'immeuble. Nous savons qu'une vigilance doit être maintenue pour garantir les meilleures conditions de travail en matière de climatisation. Certaines sont effectivement listées dans notre document unique, notamment des analyses d'air, la possibilité d'utiliser des appareils moins bruyants, etc. Les conditions d'éclairage ont également été analysées, ainsi que le travail sur écran.

Le dernier risque que je voulais relever est le risque incendie. Des actions de formation seront conduites avec le SPSI en 2011. D'ores et déjà, les responsables d'évacuation et les serre-files ont été désignés. Nous avons déjà bénéficié au Louvre des Antiquaires de plusieurs exercices

d'évacuation du bâtiment, encore la semaine dernière. Dans le cadre du programme, nous mènerons en priorité tout ce qui contribue à contenir ce risque incendie.

Je tenais à vous dire cela de manière très synthétique. Beaucoup d'autres choses sont notées dans ce document unique particulièrement riche et ambitieux. Je pense que nous aurons d'autres occasions d'en reparler.

M. BARBARET

Merci. Ce niveau de synthèse me semble intéressant parce qu'il permet de mettre en lumière les grandes priorités qui ressortent du document unique. Si la méthodologie de travail permettait d'aboutir à ce type de présentation synthétique et à une adoption pour avis, ce serait sans doute pas mal. Souhaitez-vous réagir à cette présentation que Juliette Armand vient de faire sur le document unique de la DPC ?

Nous allons écouter maintenant écouter Marc Merpillat, pour la DDM.

V. Programme d'actions 2011 du DUERP de la DDM (pour information)

M. MERPILLAT

Je vais essayer de ne pas redire des choses qui viennent d'être exprimées par Juliette. Au sein de la Direction du Développement et du Mécénat, 50 des 60 agents de la direction sont également au Louvre aux Antiquaires et nous rencontrons les mêmes soucis. Cela concerne les déplacements, puisque d'autres agents de la DDM sont positionnés Cour Lefuel pour ce qui concerne l'atelier graphique et des publications, un agent est sous mezzanine et partage le même service que celui des manifestations. À partir du 1^{er} juillet, le service de la valorisation du domaine sera rattaché à la DDM et restera, dans un premier temps, à Mollien. Donc, même souci des déplacements et des réunions, rappel aux règles élémentaires du Code de la route pour pouvoir traverser la rue de Rivoli et se rendre au musée. Le souci de respecter les règles de déplacement à l'intérieur du musée est le même pour ce qui nous concerne.

S'agissant de la climatisation, j'imagine que les choses qui seront traitées pour la DPC le seront aussi pour la DDM car nous partageons le même plateau. La même remarque concerne le travail sur écran, puisque les agents de la DDM travaillent avec leur ordinateur de manière assez importante.

Je voudrais souligner un point spécifique à la DDM. Il s'agit du risque incendie, qui a été identifié au niveau de l'atelier graphique et des publications. Ce risque est lié à un archivage d'éléments facilement inflammables que sont les affiches publicitaires que nous gardons et que nous archivons. Elles étaient stockées dans ce que l'on appelle le bureau zéro, l'un des bureaux à l'intérieur des bureaux de la cour Lefuel. Un travail important de classification, de mise à la poubelle de choses qui n'avaient plus lieu d'être archivées a été mené. Nous avons également tout rangé. Il ne reste qu'à renforcer les moyens de lutte contre l'incendie à l'intérieur de ces locaux et bien évidemment de former les agents de manière un peu plus spécifique.

M. BARBARET

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des réactions ou des remarques ? Merci à Marc Merpillat pour cette présentation. Je vous propose de passer à la présentation de Christophe Leribault pour ce qui concerne le musée Delacroix.

VI. Programme d'actions 2011 du DUERP du musée Delacroix (pour information)

M. LERIBAUT

Bonjour à tous. Le travail méthodique et impressionnant, mené sous la supervision de Christine Lalo et de Brigitte Cotteverte, en concertation avec les équipes du musée, a permis de recenser les risques susceptibles de toucher le musée Delacroix. Le recensement a montré que nous vivions sur un volcan mais a permis de régler, au fur et à mesure, le plus de choses directement, ce qui est plus simple à envisager dans une petite maison comme le musée Delacroix. Les problèmes soulevés ont concerné notamment les plateformes, les sièges ergonomiques, les choses à changer, qui ont été faites dans la foulée. Cela a permis de sensibiliser les personnels. Le catalogue répertorie 17 dangers, mais parmi les actions menées, beaucoup de choses étaient de l'ordre de la formation. Cela ne nous empêche pas de les renouveler, au vu des évolutions au sein du personnel.

Tout ce qui est d'ordre budgétaire, technique ou en relation avec des travaux a été fait. Les actions de formation ont été engagées. L'année prochaine, comme cela avait déjà été évoqué lors d'une précédente commission, des travaux vont être entamés au musée Delacroix. L'accueil ne sera plus à l'étage, mais au rez-de-chaussée. Il est évident que ce catalogue des risques possibles est tout à fait important et nous en tiendrons compte de façon à ce que les nouvelles installations, comme le comptoir de vente ou le vestiaire, soient réalisées en suivant les bons principes. Cela permettra d'éviter des désagréments ultérieurs.

Je viens de présenter en quelques mots ce plan, qui a été communiqué, et dont nous rediscuterons à la rentrée.

M. BARBARET

Merci Christophe. J'observe que sur les 25 actions, 22 sont terminées, ce qui est plutôt bien.

Mme MULLER

Il est très bien que les éléments pointés du doigt soient utilisés pour les travaux à venir. Nous aimerions que ce soit le cas plus souvent.

M. N'GUYEN

Un grand merci aux chefs de service. Le fait qu'ils s'impliquent dans l'hygiène et la sécurité est un grand pas pour nous.

III. Programme d'actions 2011 du DUERP de quatre sous-directions de la DASV (SDAF, SDSEA, SDSM et SDS) (pour information)

M. LEDUC

En ce qui concerne le plan d'actions 2011 de la DASV, les chefs de services, les directrices et les directeurs ont convenu avec moi d'engager le traitement de quatre risques prioritaires. D'abord, leur niveau de classement était important, pour deux d'entre eux au moins. Ensuite, beaucoup d'agents étaient concernés. En premier lieu, le risque d'attentat, que l'on trouve dans le plan d'action sous la rubrique « colis suspect ». J'y reviendrai un petit peu car le risque est plus large que cela. Viennent ensuite le risque d'incendie, le risque d'agression et les risques de troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran.

En ce qui concerne le risque d'attentat, il faut observer la réalité telle quelle est. Le Louvre possède deux grandes catégories de consignes, des consignes préventives et des consignes d'urgence en cas d'attentat réalisé. Ces consignes sont bien connues et bien appliquées par une partie des équipes d'accueil surveillance mais très largement ignorées par beaucoup d'autres. Ces consignes ont été élaborées avec le conseil du laboratoire central de la préfecture de police de Paris, qui conseille directement le préfet sur toutes les questions de sécurité ainsi que les risques majeurs, sanitaires, biologiques, environnementaux, sans oublier les incendies et les attentats. Nous envisageons d'engager à partir de cette année une information claire et orale sur les consignes qu'il convient d'appliquer pour les niveaux hiérarchiques de la DASV en matière de consignes préventives. Comment prévenir le risque d'attentat ? Je n'entre pas dans le détail maintenant mais il faut savoir que le risque dépasse largement celui du colis suspect. Il peut notamment s'agir de véhicules, dans l'aire de livraisons, mais aussi des personnes. L'information orale doit également permettre une bonne connaissance des consignes en cas d'attentat réalisé. Nous avons élaboré ces consignes en liaison avec la préfecture de police, et nomment la direction de l'ordre public et de la circulation.

En ce qui concerne le risque incendie, l'effort de formation accompli par le service de prévention et de sécurité incendie se fait au profit de tous les agents du musée, mais en particulier auprès des agents de la DASV puisque près de 850 agents depuis sept à huit ans ont été formés sur le risque incendie et les préconisations à suivre en cas d'évacuation. Nous nous apercevons également que nous souffrons de deux déficits de procédure dans ce domaine. D'abord, et cela avait l'objet d'un échange au cours de la dernière instance, les circuits d'évacuation des zones publiques sont peu connus, ou pas du tout, d'un certain nombre d'agents travaillant au contact avec le public dans les zones muséographiques. Les zones où travaillent les gens de la DASV, les espaces de bureau et l'atelier de serrurerie principalement, ne font pas l'objet d'exercices d'évacuation. Les guide-files et serre-files ne sont pas nommés chaque jour mais nous allons nous y attacher. Nous les nommerons quotidiennement par le biais de la feuille de service, que ce soit de jour ou de nuit, après avoir mené dans le même temps des exercices de repérage des cheminements d'évacuation, avec l'encadrement et les agents.

Nous prévoyons, pour les agents travaillant en zone muséographique, que le repérage se fasse quotidiennement, dans le petit moment qui suit le réglage de la vie du district. Vous avez d'abord la prise de service, suivie de l'équilibre des heures de table s'il doit être modifié, les premières consignes à prendre en commun. C'est donc dans le quart d'heure qui suivra que, systématiquement, nous ferons effectuer un repérage des cheminements des districts concernés. En ce qui concerne les zones Code du travail, les guide-files et serre-files seront nommés

quotidiennement par le biais de la feuille de service. Les cheminements seront reconnus au moins une fois par mois et un exercice sera fait tous les ans.

Le risque d'agression est classé en niveau 2. Nous avons constaté de manière empirique une augmentation du nombre de cas signalés. Dans un premier temps, le service des études de la direction des publics et de la politique des publics va mener une enquête pour connaître l'état des lieux en matière d'agressions des agents par le public dans les établissements, et en particulier les établissements publics culturels. Parallèlement, nous allons engager l'adaptation de la procédure mise en place au sein d'une seule sous-direction, qui est la sous-direction de la surveillance extérieure des accès, à destination des agents et de leurs chefs de service, pour traiter les situations d'agression. Cette sous-direction était un peu en avance sur toutes les autres en raison d'un certain nombre d'incidents et d'événements difficiles qu'avaient eu à connaître des agents aux Tuileries, sous Pyramide ou dans la cour Napoléon. La DFJ nous avait conseillé pour élaborer une consigne de la marche à suivre, tant du côté de l'encadrement que du côté des agents impliqués. Je n'entre pas dans le détail mais la prochaine instance sera l'occasion d'en discuter. Pour l'instant, cette procédure fonctionne.

Enfin, en ce qui concerne les risques de troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran, je constate qu'environ 300 agents de ma direction travaillent quotidiennement sur écran. Deux familles d'actions peuvent être engagées. Une première qui relève des agents concernés eux-mêmes, puisque l'INRS a publié un mode d'emploi du travail sur écran, dont une partie de l'application des bonnes postures et pratiques relève de la responsabilité des agents concernés. Ils doivent en prendre connaissance et veiller à les appliquer. Nous devons également nous assurer de la bonne adéquation de tous les moyens techniques et de l'aménagement des postes de travail pour que les agents travaillant sur écran ne soient pas mis en difficulté. L'ensemble des équipements doit être conforme à la réglementation. Nous allons lancer cette campagne de contrôle et de vérification de la bonne adéquation des équipements mis à disposition. Nous savons que la difficulté repose sur les postes de travail multi-utilisateurs. Je pense au PC et au travail des chefs d'équipe. .

Ce sont les autres grands domaines dans lesquels nous sommes engagés, sans oublier les 934 actions recensées lors de l'établissement du premier plan d'actions, parmi lesquelles 307 ont été réalisées. En 2011, nous avons l'ambition d'essayer d'en réaliser un plus de 400.

M. BARBARET

Merci Serge pour cette présentation très synthétique au vu de la dimension de la direction. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme MULLER

Nous aimerions qu'apparaisse dans le document unique la thématique des précaires, en termes de les risques RPS par rapport à la précarité. Une spécificité est liée aux statuts de ces agents, je pense particulièrement aux contractuels occasionnels des expositions temporaires. Nous pensons qu'il serait important d'aborder cette thématique en tant que telle dans le document unique. Ces agents ne bénéficient pas de la même grille que les agents de salle. Le document unique qui concerne les expositions temporaires est très réduit et comprend moins de volets que pour tous les autres agents de surveillance de la DASV alors qu'ils travaillent en partie dans les mêmes espaces et qu'ils sont amenés à rencontrer les mêmes risques.

M. BARBARET

Merci. Je vous propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

VII. Rapport d'inspection hygiène et sécurité de l'unité jardin (pour information)

M. ROGIER

Je vais rester dans le même esprit de synthèse qui caractérise cette assemblée. Vous avez pu prendre connaissance du rapport remis ce printemps et qui reflète une situation déjà ancienne puisque la démarche s'est déroulée entre fin 2009 et le premier semestre 2010. Des circonstances particulières ont fait que le travail s'est un peu dilué dans le temps. Je dois dire que j'ai pu constater que cette unité des jardins avait bénéficié de moyens en locaux et équipements de travail qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Les locaux sont neufs, les équipements sont renouvelés. La démarche d'évaluation des risques était en cours. Je n'ai pas pu prendre connaissance du document unique qui n'était pas mené à son terme, mais qui ne saurait tarder à l'être. J'ai pu constater une organisation dans laquelle la répartition du travail et les missions individuelles étaient bien connues. Cette organisation est plutôt rassurante, eu égard aux risques que l'on peut constater. J'ai pu attirer l'attention de la direction sur la nécessité de s'assurer que les principes de prévention retenus, notamment en matière de risques chimiques et de circulation, devaient faire l'objet d'une attention continue. Le recensement est une chose, mais la mise à jour de ce recensement et la mise en œuvre des consignes d'utilisation, en association avec le service de médecine de prévention, doivent être poursuivies pour éviter de se retrouver avec des produits qui subsisteraient dans l'unité alors qu'on a considéré que le recensement les avait évincés.

S'agissant des espaces de travail, une marge de progrès subsiste, notamment pour les espaces de stockage et de circulation dans la base externe, la base vie. Il convient d'améliorer la cohabitation de piétons, d'engins et de véhicules.

Mme LEMOINE

Souhaitez-vous poser des questions sur cette inspection, somme toute assez positive ? Il est rassurant de voir que la gestion de l'hygiène et de la sécurité est professionnelle.

Mme KARDIANOU

S'agissant des couloirs de stockage, je ne sais pas s'il y eu une préconisation de changement par rapport aux bennes ? Les jardiniers proposaient d'avoir un dégagement plus large et approprié pour que les camions puissent vraiment accéder en évitant les débordements. Je ne sais pas si cela été discuté avec vous ou si quelque chose a été prévu ?

M. ROGIER

J'ai demandé que la situation soit améliorée.

Mme KARDIANOU

Il faudrait proposer des solutions simples et faisables. Mon autre question concerne les stations de lave-oeil. Qui est habilité à les changer ? Il paraît que ce n'est pas la même personne selon les services. Est-ce le service médical ou un service extérieur qui prend en charge la gestion de ces machines ?

Dr MOREAU

Des flacons doivent être changés. Il est entendu avec chaque service qui en dispose de nous dire quand le produit a été utilisé et nous remettons les éléments. Chaque service se charge de l'installer et ce n'est pas compliqué.

Mme KARDIANOU

La dernière vérification de l'extincteur date de 2007. Une nouvelle vérification a-t-elle eu lieu depuis ? Votre rapport date d'avril 2010, vous prenez en compte vos deux visites de 2009 et 2010. Nous sommes en juin 2011.

M. BALDACCHINO

À ma connaissance, il a été vérifié.

M. ROGIER

À chacune de mes visites, je trouve des extincteurs qui sont en phase d'être sortis du parc mais qui sont toujours dans les espaces. Le SPSI a en charge un parc immense et il y a peut-être un petit pourcentage de loupés.

Mme LEMOINE

Que voulez vous dire quand vous parlez d'extincteurs qui font partie du parc ou en instance de quitter le parc ?

M. ROGIER

Vous êtes soumis à la réglementation qui s'applique à tous les employeurs et les URP. Une vérification annuelle est faite pour constater l'état et la quantité de produit contenu. Tous les 10 ans, les récipients sont réformés.

Mme LEMOINE

Quand vous dites qu'ils ne font plus partie du parc, cela signifie qu'ils sont en cours de réforme.

M. ROGIER

Oui. Ce sont les explications que j'ai entendues. Il n'est pas normal que les extincteurs soient toujours sur place.

Mme BERTHOMIEUX

Qui assure le suivi de vos préconisations ? Qui pourrait nous répondre ?

Mme LEMONNIER

Cela s'adresse à nous, à la direction de la DAMT pour la prise en charge des questions que soulève ce rapport et leur prise en compte ou pas dans le document unique et le traitement des points soulevés.

Mme BERTHOMIEUX

Cela signifie que l'on retrouve le suivi dans le document unique.

Mme LEMONNIER

Je parle du document unique pour le sujet des bennes, avec cette difficulté de déchargement dans les bennes ou de personnel qui doit entrer dans la fosse à côté des bennes. Il faut d'abord rappeler à l'entreprise qu'elle ne fait pas les bonnes livraisons de bennes, car le gabarit de cette fosse est spécifique. Dans le cadre du document unique, il y a les consignes vis-à-vis des agents sur l'utilisation de l'espace bennes tel qu'il est. Il y a aussi la modification en profondeur de cette base vie avec une modification importante de la mise en place de ces bennes. Ce sujet est à plus long terme, un peu modifié du fait d'un nouvel ACMH, qui verra les financements dans les années à venir. S'agissant de l'extincteur, nous verrons s'il a été enlevé ou vérifié. Enfin, s'agissant du lave-œil, il convient de rappeler aux chefs d'unité d'aller demander les recharges au service médical, sachant que nous nous chargeons de la mise en place des premiers boîtiers quand ils sont nécessaires.

Mme MULLER

Vous dites que les vestiaires contiennent souvent de la nourriture ? Comment le savez-vous ?

M. ROGIER

Le chef de l'unité, avec les personnels, fait une revue hebdomadaire.

Mme MULLER

Nous savons que les agents qui travaillent aux Tuileries ont tendance à déjeuner sur place et à venir avec leur repas. Ne sera-t-il pas possible d'envisager un espace dédié à la nourriture ?

M. ROGIER

Ils disposent d'un réfrigérateur. La prise de repas sur place est organisée.

Mme MULLER

Ce qui est dans le réfrigérateur doit être différent de ce qui se trouve dans les vestiaires.

Mme BERTHOMIEUX

Je voulais demander au service médical si tous les produits ont été recensés.

Dr MOREAU

Tous les produits ont été recensés. Lors de la visite, nous avons constaté des produits que nous ne connaissions pas et pour lesquels nous avons demandé les fiches de données de sécurité. L'inventaire doit être fait régulièrement puisque l'activité peut changer. Au changement des commandes, les fiches de données de sécurité doivent être transmises au service médical afin de pouvoir rédiger les nouvelles fiches pour les utilisateurs.

M. PENAUD

Apparemment, l'utilisation des bennes serait dédiée aux feuilles mortes. En fait, ils descendent au fond des bennes pour pouvoir pousser ces feuilles. Il faudrait installer des marchepieds sur les côtés, pour éviter les chutes entre la benne et la fosse.

Mme LEMONNIER

S'il existe des solutions techniques très simples, nous les mettrons en place. Le jeu laissé entre la benne et le muret doit servir à poser la benne. Sinon, je ne pense pas que le camion puisse arriver et déposer sa benne avec deux centimètres de part et d'autre. Il faut une certaine marge.

M. PENAUD

Je voulais parler de marchepied escamotable, que l'on peut rabattre. Cela reste une solution très simple.

Mme LEMONNIER

Pierre Bonnaure est informé du sujet et vos idées peuvent lui être remontées afin qu'il regarde si cela est faisable et réellement utile.

M. PENAUD

Je crois que mon collègue avait soulevé le problème de l'entretien des talus. Il est obligé de prendre une tondeuse au bout d'une corde, ou quelque chose de ce genre. Il serait urgent de trouver une solution adéquate.

Mme LEMONNIER

Ce sujet est évoqué dans le cadre du document unique. C'est un sujet technique et délicat. Nous n'avons pas aujourd'hui de matériel à l'unité jardin pour tondre correctement ces pelouses. Un essai a été fait récemment avec un nouvel appareil présenté par une société. Mais cela ne s'est pas révélé satisfaisant parce que la pelouse est trop fragile. Le petit engin laboure la terre plutôt qu'elle ne tond la pelouse. Nous allons essayer de faire venir ponctuellement des animaux qui puissent tondre la zone, ce qui va nécessiter la mise en place de petites barrières pour ne pas que les bêtes s'écartent trop. Si cela ne fonctionne pas, nous adopterons des végétaux différents afin de diminuer l'intervention humaine dans cette zone.

Mme BERTHOMIEUX

En page 13, il est précisé qu'un boîtier de report d'alarme incendie est présent dans le local sans qu'il ait été possible d'en préciser le fonctionnement et le raccordement.

Mme LEMONNIER

Je vais me rapprocher de Pierre pour savoir si cela doit être reporté quelque part et que l'on sache à quoi cela sert.

Mme KARDIANOU

Depuis l'externalisation et la diminution des personnes présentes dans les espaces jardins, il y a de plus en plus de pique-niques sauvages avec des déchets, par tonnes. Cela oblige les jardiniers à tout nettoyer. Quelquefois, les enfants jouent, il y a des pierres sur les pelouses. Cela empêche le bon déroulement du travail, surtout quand la tondeuse passe sur les déchets. Cela ralentit le travail des jardiniers et les oblige à faire un travail qui n'est pas le leur.

M. LEDUC

La question des effectifs de 9 à 18 heures ou de 18 heures jusqu'à la fermeture, et ensuite de l'ouverture jusqu'à 9 heures n'est pas le problème. Les effectifs sont bien dimensionnés, cela n'a pas été fait à l'économie. En revanche, nous observons avec la commissaire principale du 1^{er} arrondissement, qui a dernièrement rencontré l'administrateur général, le comportement des visiteurs de tout cet espace extérieur, cour Napoléon, jardin du Carrousel et jardin des Tuileries. Nous constatons depuis quelques années des modifications du comportement de ces visiteurs, qui posent certaines difficultés. Cet environnement n'est pas clos et est inclus dans le paysage parisien. Celui-ci est marqué par quelques particularités. D'abord, le grand jardin des Halles n'existe plus car toute la zone est en chantier. La population de banlieue qui avait l'habitude de s'y rassembler trouve d'autres lieux. Nous savons que le jardin du Carrousel est devenu depuis trois ans une zone de pique-nique et de rassemblement festif en soirée, qui a contraint le préfet de police à interdire la consommation d'alcool. Il est bien évident qu'une partie des gens qui est verbalisée par la police quitte ce lieu et va en rejoindre d'autres. Le plus proche est celui du jardin des Tuileries. Ces facteurs nous obligent à regarder ce qui se passe, la manière dont les populations qui utilisent ce jardin s'y comportent. À chaque fois que l'on est sûr d'une réponse à apporter, nous la mettons en œuvre, mais c'est très pragmatique et nous avançons en même temps que les difficultés. Ce n'est pas qu'un problème d'effectif.

Mme GREGOIRE

L'interdiction d'alcool ne touche-t-elle pas les Tuileries ?

M. LEDUC

Non, cela concerne le jardin du Carrousel, la cour Napoléon, la cour Carrée, l'esplanade Saint-Germain l'Auxerrois.

VIII. Suivi des audits et rapports d'inspection du restaurant du personnel (pour information)

Mme LAIDAOUI

Une commission restaurant est prévue le 23 juin et nous aurons l'occasion de parler longuement des audits. Madame Tarroux en charge de la gestion de l'hygiène et du contrôle bactériologique des restaurants est partie en congé maternité à la fin décembre. Il a été demandé de pouvoir continuer à mettre en place des contrôles du restaurant. À cet effet, nous avons organisé deux audits. Le premier audit s'est tenu le 31 mars auquel ont été associés les représentants du personnel CGT. Le second s'est déroulé le 27 avril, avec les représentants SUD. Un audit est programmé le 30 juin, mais il n'était pas prévu initialement puisque madame Tarroux est rentrée de maternité. À partir de septembre, nous allons reprendre le cours des visites. L'audit du 30 juin a été demandé en complément pour faire un point entre les deux audits réalisés. L'inspection de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a effectué un contrôle surprise le 25 mars dernier, qui a concerné la cuisine et la cafétéria. Nous nous sommes renseignés auprès d'Avenance, qui a signalé une dizaine de contrôles de ce restaurant. Le fait de visiter le restaurant du personnel fait partie de la mission du contrôle vétérinaire. Il y a trois acteurs dans la chaîne : la direction du restaurant, la DAMT et le service intérieur. J'ai établi un plan d'action, que l'on vous présente aujourd'hui pour information. Entre temps, ce plan a été transmis à la direction d'Avenance et à la DAMT. Il est prévu que l'on puisse faire un état d'avancement des actions menées et celles qui restent à mener, avec un échéancier, lors de la séance du 23 juin. Le 30 juin, le dernier audit sera réalisé et permettra de faire un point sur les actions menées.

Mme BERTHOMIEUX

Je trouve dommage que le service médical n'ait pas été mis dans la boucle.

Dr MOREAU

Je n'ai pas participé aux réunions, c'est certain.

Mme LAIDAOUI

Il n'était pas prévu que le Dr Moreau participe, mais elle reçoit tous les dossiers régulièrement.

M. OUFELLAH

Quelle est l'avancée de la situation de l'arrivée de l'eau à la cantine ? Y a-t-il eu un changement depuis la dernière réunion ? La remise en fonction des chambres froides au restaurant du personnel va-t-elle s'effectuer dans les plus brefs délais ?

Mme LAIDAOUI

Une commission des menus s'est tenue la semaine dernière, au cours de laquelle les représentants du personnel ont posé des questions techniques. Nous avons refait une information précisant les problématiques.

Mme LEMONNIER

La DAMT n'a pas de travaux à réaliser. Un réseau d'eau glacée existe aujourd'hui et alimente Avenance et Eliance. Ce réseau a été modifié pendant le réaménagement du restaurant public. Une antenne a été réalisée pour Avenance, en début de réseau. L'insuffisance du débit d'eau glacée pour les chambres froides d'Avenance est liée en partie à la fermeture d'une vanne. Eliance connaît aussi des soucis d'eau glacée. Le réseau d'eau part au niveau des échangeurs, qui sont sur un delta de température fixe. Ce réseau va alimenter des compresseurs qui vont refroidir les chambres froides. Les groupes froids n'étaient pas suffisamment alimentés en débit pour pouvoir refroidir les chambres froides. Nous avons donc ce problème chez Avenance et Eliance. La vanne a été débloquée il y a une quinzaine de jours. Une fois que l'on peut donner un débit correct à ce compresseur de la chambre froide d'Avenance, le frigoriste mandaté doit repasser pour vérifier si le compresseur n'a pas été endommagé. Nous en sommes à ce stade, avec une alimentation correcte du compresseur, avec le bon débit, et une vérification à faire par le fournisseur de ce groupe froid.

M. OUFELLAH

Nous n'avons pas eu les mêmes explications à la dernière réunion. On nous a parlé d'eau glacée qui n'était pas à température conforme, plus élevée, ainsi que la présence de boue dans l'alimentation en eau, qui risquait d'encrasser les compresseurs et de détériorer les chambres froides. Nous avons donc deux versions différentes. On nous dit qu'il y a un souci au niveau de la DAMT et vous nous dites que c'est la faute d'Eliance, qui a manipulé une vanne.

Mme LEMONNIER

Si vous arrivez à déterminer les responsabilités, c'est très bien, car nous avons du mal à le faire. Nos techniciens travaillent sur le sujet, avec les difficultés que cela représente sur un réseau modifié par des travaux récents d'Eliance. Les techniciens n'ont pas pu intervenir dans toutes les zones habituelles. Nous sommes à la recherche de l'origine de cette problématique. La vanne est l'une des raisons de la diminution du débit. Nous avons effectivement trouvé de la boue dans les réseaux, sur les filtres. La boue a été enlevée. Le réseau a continué à fonctionner, sans boue sur les filtres. Mais pour autant, nous avons toujours des problèmes de débit chez Avenance. Ce problème était donc bien lié à une fermeture de vanne. Eliance a de son côté des soucis d'embouage de ses compresseurs et fait des recherches sur le réseau. Nous ne savons pas si ces réseaux sont emboués ou pas. Une analyse est faite chez Eliance sur une partie de réseau modifiée. Nous sommes dans une phase de diagnostic technique, compliqué, avec beaucoup d'intervenants. Mais la principale problématique était la fermeture de la vanne et cette problématique est réglée.

Mme LAIDAOU

Lors de la commission menus, c'est le directeur du restaurant Avenance qui a répondu aux questions. Je veux bien demander à Jean-Pierre Clément qu'il me précise les problématiques afin de communiquer auprès du personnel. Des gens du restaurant nous donnent des éléments, nous avons aussi des éléments de la DAMT. C'est un peu compliqué pour tout le monde.

M. OUFELLAH

Au-delà de parler de la responsabilité des uns et des autres, pouvons-nous connaître les délais dans lesquels seront réglés les problèmes ? Le personnel qui déjeune au restaurant a toujours droit à des

plats surgelés, en l'absence de chambres froides normales. Pourrions-nous connaître ce délai avant d'utiliser le restaurant du personnel dans les meilleures conditions possibles ?

Mme LEMONNIER

Je suis étonnée d'apprendre que c'est toujours du surgelé, car le sujet est réglé depuis plus d'une semaine.

Mme LAIDAOU

Le problème n'est pas réglé, Avenance a trois chambres froides qui ne sont pas aux températures normales aujourd'hui, nous sommes toujours en surgèles. Nous sommes obligés de faire cela, les chambres froides ne fonctionnent pas.

Mme LEMONNIER

Je donnerai l'information à Farida. Nous attendons le passage du frigoriste, mais je pensais que cela avait été fait. Si le compresseur n'obtient pas des refroidissements de chambres froides, il a peut-être été endommagé. Le fournisseur nous fera ce diagnostic. J'espère que je vais pouvoir obtenir la date du passage rapidement, pour avoir au moins un diagnostic de la partie Avenance. L'analyse technique sur un réseau compliqué est forcément très long.

M. OUFELLAH

Je comprends très bien que ce soit long, difficile avec beaucoup de services concernés. Mais les agents du personnel ne mangent que des plats surgelés. C'est inadmissible, surtout après une session de travaux comme celle que nous avons connue au restaurant du personnel.

Mme HENOCQ

Entre les visites du 31 mars et celles du 27 avril, des choses satisfaisantes sont passées « non satisfaisantes ». Je ne sais pas ce que dit Pauline Boussac par rapport à cela. Par exemple, le respect des DLC, je ne sais pas ce que c'est, est passé de « satisfaisant » à « non satisfaisant ». Nous voyons des choses qui empirent. Les rapports entre les non-conformités majeures relevées par l'inspection et ces rapports sont catastrophiques. Doit-on continuer à manger à la cantine ?

Mme LEMOINE

En quoi constatez-vous que c'est catastrophique ?

Mme HENOCQ

Il est fait mention de non-conformités majeures.

Mme LEMOINE

Donnez-nous un exemple.

Mme HENOCQ

Le sèche-mains électrique à air chaud, etc.

Mme LAIDAOU

Nous avons eu le rapport tardivement, nous ne l'avons pas complété pour le CHS. Aujourd'hui, j'ai le plan d'actions d'Avenance et celui de la DAMT, notamment sur les sèche-mains. Il y a un sèche-mains électrique et un sèche-mains papier. La réglementation ne veut pas que l'on utilise le sèche-mains électrique. Comme les agents l'utilisent, nous allons le faire déposer par la DAMT. Avenance aura obligation de mettre du papier pour que les agents puissent s'essuyer les mains. Tout est prévu dans le plan d'action, c'est déjà mis en place. D'ici fin juin, une grande partie des actions sera menée. Je vais intégrer des numéros d'action et je ferai une petite annexe en précisant les actions, entre ce qui a été fait et ce qui sera fait dans le futur. Aujourd'hui, c'est un projet de plan d'action pour vous montrer que l'on va tout suivre. Le 23 juin, nous pourrons déjà faire le point sur tout ce qui a été fait et ce qui restera à faire.

Mme LEMOINE

Je voudrais juste dire qu'il n'y a pas énormément de points majeurs.

Mme HENOCQ

Des non-conformités majeures sont indiquées dans le rapport.

Mme LEMOINE

Cela date d'avril. La non-conformité concerne les sèche-mains. Il faut raison garder. Si c'était catastrophique, nous reconnaitrions que ça l'est. Mais il ne faut pas exagérer non plus.

Mme HENOCQ

Il y aussi des non-conformités moyennes.

Mme LEMONNIER

Oui, mais nous ne voyons plus de non-conformités majeures.

M. BARBARET

Nous ne sommes pas spécialistes, mais nous pouvons dire que la non-conformité en rapport avec le sèche-mains est certes majeure mais pas catastrophique. Sur les rapports, j'observe les MS et il y en a trop, tout le monde en convient. Cela étant, je vois une note de 80 sur 100. Nous avons perdu un point dans l'affaire. Cela fait quand même 8 sur 10, ce qui n'est pas si mal.

M. OUFELLAH

La note globale n'est pas forcément mauvaise. C'est vrai que nous ne voyons que deux non-conformités majeures, mais aussi un nombre important de non-conformités. Certaines auraient pu repasser conformes en ayant recours à de petites formations auprès du personnel. Je vois de nombreuses non-conformités dues à la gestion documentaire de la cuisine. Cela signifie que si nous rencontrons un jour un problème sanitaire au niveau de la cantine, comme une infection alimentaire, il ne sera pas possible de prouver l'origine du problème. Il n'y a pas de prise de température des chambres froides, ni des repas servis au personnel. Certains locaux ne sont pas faits pour accueillir une cuisine collective. Il manque des chambres froides. Des locaux de déconditionnement ou des

voies d'évacuation des eaux usées de lavage de sol n'existent pas. Ces non-conformités ne sont pas forcément gravissimes, mais leur nombre pose de réels problèmes dans ces cuisines. Nous avons eu des problèmes d'invasion de nuisibles et ces problèmes reviennent. Des plans d'actions sont initiés mais cela ne va pas assez vite, il n'y en pas assez et les personnes qui consomment au restaurant du personnel courent un risque à chaque repas.

Mme LAIDAOU

Si la situation avait été aussi mauvaise, le restaurant aurait été fermé par la direction sanitaire, ce qui n'est pas le cas. Le restaurant n'a pas été capable de produire tous les certificats de visite médicale du personnel mais cela a été fait entre temps. J'ai eu une copie du recommandé au service vétérinaire et tous les dossiers médicaux du personnel ont été transmis. Ce risque majeur est à zéro. L'intérêt de ces audits est de se rendre compte par nous-mêmes des problèmes, de demander à Avenance de mettre en place des actions correctives. Cela permet à chacun de juger des problématiques. Je pense que ce plan d'actions va être un fil conducteur pour s'améliorer de manière importante. Ces audits n'avaient pas été faits au préalable. Le dernier audit des services vétérinaires date de 2007, je n'en ai pas trace dans mes dossiers. Le restaurant a connu des travaux, on rouvre le restaurant, on organise des audits. Nous avons le contrôle des services vétérinaires. Maintenant il convient de faire un plan d'actions digne de ce nom, de mettre en place les actions. Je sais que Bruxelles durcit la réglementation à partir de 2015. Nous sommes à même de récupérer toute les fiches de tous les repas consommés. Nous gardons 100 grammes de chaque portion de nourriture sur huit jours. En 2015, nous devons les conserver deux mois, et il faudra bien les stocker quelque part. L'intérêt de ces audits et de ce rapport est de pouvoir faire un plan d'actions, de mener les actions. À mon sens, nous surveillons le risque, nous y passons beaucoup de temps.

M. OUFELLAH

Vous dites que de nouvelles réglementations vont apparaître en 2015. Cela veut-il dire que d'ici 2015, il y aura de nouveaux travaux dans la cuisine pour la remettre en conformité ?

Mme LAIDAOU

Je tiens l'information des services vétérinaires. Nous aurons trois ans pour adapter nos problématiques. Je ne connais pas encore le détail des textes, mais nous aurons des obligations. Cela va concerner aussi bien le restaurant public que le restaurant du personnel. Il faudra s'adapter, trouver des solutions. Nous serons obligés de respecter la réglementation, sinon nous ne pourrions pas ouvrir les restaurants.

M. BARBARET

Le restaurant d'entreprise est une priorité et tout est fait pour améliorer la situation. Notre principe est celui de la transparence. Il s'agit de faire réaliser et de vous transmettre les résultats de ces enquêtes et audits qui permettent d'avoir une idée de la situation et de voir comment elle s'améliore dans les mois et années à venir. Je crois que c'est à mettre au crédit de la DRH DS et du service de Farida.

Mme KARDIANOU

Excusez-moi, mais j'aimerais connaître le sentiment du médecin de prévention sur l'ensemble de ces rapports.

Dr MOREAU

Je ne peux que dire ce que viennent de dire Farida Laidaoui et Hervé Barbaret. Il faut essayer de maîtriser le risque lié à l'alimentation collective. Cela passe par ces audits et par des actions très concrètes à mener. Les espaces sont contraints et il faut revoir l'offre alimentaire dans cette organisation de cuisine pour voir si cela génère des risques supplémentaires.

M. BARBARET

Cela étant dit, je vous propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

IX. Suivi des actions CHS (pour information)

Mme COTTEVERTE

L'idée est de répondre aux questions qui peuvent être posées sur le suivi des actions.

Mme COTTEVERTE

Nous allons attendre les questions suscitées par le suivi des questions.

M. BARBARET

Quelles sont les réactions et questions provoquées par ce document ?

Mme MULLER

En page 7, point 18, sur l'organisation de la participation des représentants du personnel aux visites d'inspection communes, nous aurions aimé savoir pourquoi le commentaire est annulé et est devenu sans objet.

Mme COTTEVERTE

Il va falloir relancer le débat. J'avais tenté d'organiser cette réunion et je pense qu'il y a un quiproquo sur la manière dont ces visites doivent être organisées et sur la manière dont doivent être conviés les élus du CHS. Je crois qu'il faudra reprendre le débat.

Mme HENOCQ

Je ne vois pas où est le débat. On désigne un ou plusieurs représentants pour une visite CHS.

Mme COTTEVERTE

La réglementation prévoit que le CHS charge l'un ses membres. Il faut prendre la réglementation et la suivre à la lettre.

Mme HENOCQ

Les trois organisations syndicales présents au CHS doivent donc se voir afin de désigner ceux qui effectuent les visites. Je ne vois pas où le problème.

Mme COTTEVERTE

Nous pouvons trouver une façon de nous organiser. Dans tous les cas, les textes prévoient que ce soit le CHS qui désigne l'un de ses membres.

Mme HENOCQ

Nous désignons un ou plusieurs membres si nous l'estimons nécessaire.

M. ROGIER

Lors d'une précédente séance, il avait été proposé d'appliquer strictement la réglementation et donc de désigner des représentants du CHS. Il faut que vous en conveniez.

Mme HENOCQ

Ce n'est pas possible.

Mme COTTEVERTE

L'une des propositions serait d'avoir une liste de représentants du personnel élus du CHS.

Mme HENOCQ

Nous sommes élus. Il y a des titulaires et des suppléants. Nous nous organisons comme nous pouvons, untel peut y aller s'il a le temps.

Mme COTTEVERTE

Je vous relis l'article : « *Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'entreprise utilisatrice charge, s'il l'estime nécessaire, un ou plusieurs de ses membres appartenant à la délégation du personnel de participer à l'inspection préalable prévue.* » Pour l'instant, à ma connaissance, le CHS n'a pas désigné ses membres.

Mme LEMOINE

Apparemment, il a déjà été convenu qu'il y ait deux personnes au maximum par syndicat.

M. ROGIER

Le projet soumis lors d'une précédente séance faisait état de deux membres parmi les représentants.

Mme MULLER

Il avait été précisé que c'était une bonne chose qui n'existait pas auparavant mais que c'était perfectible. Un petit aménagement consistant à dire que les élus CHS peuvent aussi participer sans

qu'ils ne soient tenus d'être deux n'est pas dramatique. De toute manière, lors du vote de ce point-là, c'est ce qui avait été entendu.

Mme BERTHOMIEUX

Si j'ai bien compris, il faudrait deux représentants du personnel, mais c'est impossible. Il faut au moins un membre de chaque représentation.

M. BARBARET

Effectivement, il y a la liste des représentants du personnel au CHS, élus ou titulaires, qui participent à ces visites. Il faudrait, pour limiter le nombre de gens, une personne de chaque organisation syndicale.

M. ROGIER

Il s'agit de participer à des réunions d'inspection communes permettant de finaliser le plan de prévention. Ce n'est pas une réunion de concertation.

M. BARBARET

Quel est le bon nombre ?

M. ROGIER

Le CHS peut diligenter un ou plusieurs de ses membres. Une personne viendrait pour représenter les personnels des entreprises utilisatrices et cela irait tout à fait, dans la mesure où trois ou quatre personnes sont présentes au titre de leur activité professionnelle. Cela fait déjà beaucoup de monde !

M. BARBARET

Et vous voudriez qu'il y ait plus de monde par organisation syndicale ?

Mme HENOCQ

On avait dit deux personnes par organisation syndicale et nous sommes rarement plus.

M. BARBARET

Il faut que les organisations syndicales soient représentées de manière équitable. Cela représente six personnes, ce qui commence à faire beaucoup.

Mme HENOCQ

Je ne sais pas pourquoi cela devient un problème Je ne vois pas où se situe le débat.

M. BARBARET

Non, je ne parle pas de problème, je dis qu'il faut trouver les solutions. C'est une question d'organisation. Comment désigne-t-on les représentants du personnel à ces réunions et à combien viennent-ils ?

Mme HENOCQ

Si nous l'estimons nécessaire, nous désignons les représentants du personnel, nous choisissons si nous voulons être deux. Le représentant de FO ne sera pas d'accord car il est le seul. Cela peut se faire par le nombre de sièges mais nous sommes favorisés. Nous continuons avec le fonctionnement actuel. Nous sommes prévenus trois jours avant.

Mme COTTEVERTE

Mais nous ne savons pas qui vient.

Mme LEMOINE

Du fait, combien avons-nous de personnes ?

Mme COTTEVERTE

Nous restons sur le principe de la liste des titulaires et suppléants. Ensuite, il faut trouver un compromis sur le nombre de personnes.

Mme HENOCQ

Le texte dit « un ou plusieurs ».

Mme BERTHOMIEUX

Nous restons comme actuellement.

Mme LEMOINE

Oui, six au maximum, deux par organisation syndicale.

M. BARBARET

Les organisations syndicales viennent et nous essayons de limiter à deux le nombre de représentants. Cela représente six personnes si les trois organisations syndicales viennent.

M. ROGIER

C'est juste un droit de regard. Le plan de prévention n'est pas réalisé par les représentants du CHS.

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques et questions ?

Mme KARDIANOU

Une question concernant le page 6, point 17, mentionne l'interdiction de circuler avec des véhicules dans les cours et jardins. Comment cette interdiction est-elle appliquée ?

M. LEDUC

L'interdiction de circulation dans les cours est maintenue. Comment est-elle appliquée ? Il y a deux cas de figure : les véhicules légers et les véhicules plus lourds. Par véhicules légers, j'entends les vélos. Quand les agents sont en poste à l'extérieur, ils peuvent effectivement interdire l'accès aux visiteurs à vélo et leur demander de descendre de leur bicyclette. Lorsque les agents sont absents, on ne va pas leur courir après. Je ne me souviens plus si les panneaux ont été placés ou pas. Le contrôle est très appliqué pour les véhicules à quatre roues. Il n'est pas possible d'entrer grâce aux barrières physiques.

Mme KARDIANOU

Tant que la signalétique n'est pas mise en place, on ne peut pas dire aux gens de ne pas passer.

M. LEDUC

On peut le dire quand même. Il n'y a pas de panneaux qui interdisent la mendicité, mais nous demandons aux gens qui la pratiquent de ne pas la faire chez nous.

M. N'GUYEN

Il a été dit que le Louvre devait établir une convention avec le site du C2RMF. Jean-Pierre Clément s'est engagé à nous la fournir. Je sais que la réunion a déjà eu lieu. Comme les agents sont amenés à intervenir dans ces locaux, nous aimerions avoir cette convention.

Mme LEMONNIER

Il ne s'agit pas d'une convention, mais d'une procédure. Des réunions ont été organisées et d'autres sont prévues en juin. Il faut maintenant passer au stade de rédaction des procédures.

M. N'GUYEN

On a aussi parlé d'un projet d'aménagement de l'aire de livraison. Pourrions-nous avoir les documents ?

Mme LEMONNIER

C'est un projet de mise en suppression des locaux. L'entreprise doit commencer en juin, pour une durée de huit mois. L'entreprise SNEF a été désignée et le marché a été notifié il y a quelques mois.

M. N'GUYEN

Nous ne connaissons pas du tout la nature de ces travaux.

Mme LEMONNIER

Nous sommes très en retard sur le sujet, qui a déjà été abordé il y a un certain temps. Il s'agit de la mise en suppression des locaux. Ce n'est pas un projet d'aménagement, mais un projet de modification de la climatisation avec, ponctuellement, la mise en place de sas pour maintenir une suppression des bureaux et locaux administratifs par rapport à l'aire de livraison.

M. N'GUYEN

Nous avons aussi évoqué le projet de lunettes de soleil pour les gens qui travaillent aux Tuileries.

Mme LAIDAOUI

Nous avons fourni à l'ensemble des jardiniers des lunettes de protection. Nous n'avons pas eu de retour négatif pour l'instant. Nous ne fournissons que des lunettes de protection classique, sans verre correcteur.

Mme MULLER

Est-ce uniquement pour les jardiniers ou est-ce élargi à la surveillance ?

Mme LAIDAOUI

Je ne sais pas.

Mme MULLER

Avec des verres correcteurs.

Mme LAIDAOUI

Non, je ne fournis que des EPI classiques. Les verres correcteurs font l'objet d'une saisine du Dr Moreau.

Mme MULLER

Nous demandons que ce soit élargi aux agents Napoléon qui travaillent à l'extérieur.

Mme BERTHOMIEUX

Où en sont les essais de cire ?

Mme LEMONNIER

Des essais ont été réalisés. Une cire a été préconisée. La fiche de données de sécurité a été envoyée à la médecine de prévention. Je ne suis pas sûre que ce soit la seule fiche relative à la cire, car des essais sont toujours faits en fonction de la fréquentation éventuelle ou de la qualité des parquets. En revanche, une fiche de données de sécurité a été envoyée à la médecine de prévention, sur une exhaustivité des cires utilisées.

Mme MULLER

Nous avons déjà demandé que les agents ne soient pas postés lors du passage de la cire.

M. MARTIN

En page 12 du document, action n°14 relative au mobilier Delacroix, la commande à faire sur le budget 2011 en cours ne date pas d'une demande du 9 décembre 2010 mais du 1^{er} avril 2011. Car au 9 décembre 2010, une question restait posée sur le mobilier. La réponse donnée précisait que la commande avait été faite mais qu'il restait à être livré. Au 1^{er} avril, n'ayant toujours pas de mobilier, nous avons posé la même question. Il nous a été dit que cette commande devait être faite sur le budget 2011. Ce n'est pas donc pas une demande qui date du 9 décembre 2010 mais du 1^{er} avril 2011.

En page 14, action n°22, pour la visite de la régie de l'auditorium, il faudrait préciser que c'est la régie vidéo, appelée communément régie centrale, et non la régie de l'auditorium. Il n'y a pas de travaux dans cette régie. La visite a eu lieu, mais en l'absence du service médical. Il faut enfin préciser que le report des travaux oblige à créer une installation provisoire qui va durer un an et demi.

En page 16, action n°35, on commence à beaucoup rire de ce problème de réglage de porte du couloir BCTO, qui perdure depuis plus d'un an et demi.

Mme LEMONNIER

C'est effectivement réglé. Porte par porte, nous sommes entre 40 et 60 Newton. Mais il y a majoritairement du 50 N, nous sommes donc sur les pousses réglementaires. Pour les avoir utilisées il n'y pas très longtemps, je me suis aperçue qu'elles avaient été réglées de manière satisfaisante. L'entreprise n'a pas modifié les vérins mais les joints, qui étaient très adhérents et qui gênaient beaucoup l'ouverture des portes. L'entreprise a fait des tests de poussée à 70 cm de haut de chacune des portes. Le rapport montre que nous sommes en entre 40 et 60 N.

M. N'GUYEN

Nous aimerions que certaines actions soient incluses dans le suivi du CHS. Je pense en particulier au travail de Brigitte Cotteverte sur la surveillance de nuit. Nous avons constitué un groupe de travail pendant un an. Les conditions de travail devaient être améliorées, s'agissant en particulier de la réduction des alarmes. Depuis un an et demi, nous n'entendons plus parler de ce groupe et des suivis. Il n'y a donc aucun suivi sur les recommandations faites. Nous le regrettons un peu et nous aimerions que cela soit inclus.

Mme COTTEVERTE

La date de la visite, a priori, serait le 16 septembre.

M. N'GUYEN

Je ne parle pas des visites. Nous avons évoqué, dans ce groupe de travail, la réduction de toutes les alarmes inutiles. Nous n'avons plus de suivi de ce sujet.

Mme COTTEVERTE

C'est interne à la DASV.

M. LEDUC

Je vais voir où nous en sommes. Nous avons défini une méthodologie. Le travail devait concerner à la fois les chefs de services de nuit et de jour afin de se mettre d'accord sur la liste des alarmes à traiter. Je vous ferai une communication particulière avant le prochain CHS.

M. N'GUYEN

Nous voudrions inclure dans le suivi le futur PC Sully ainsi que la base vie. Pouvons-nous le faire ?

Mme COTTEVERTE

Nous pensions l'inclure lors de la visite du 16 septembre.

Mme BERTHOMIEUX

Mais je pense que d'ici là, les agents auront intégré le PC.

M. LEDUC

Nous nous sommes calés avec la DAMT pour la fin du chantier. Nous pourrions peut-être avancer la visite, il faut voir.

Mme MULLER

En page 11, point 9, il est indiqué que les coordonnées des fournisseurs ont été transmises au service médical. Avez-vous des réponses depuis ?

Dr MOREAU

J'ai les coordonnées des trois fournisseurs. Je leur ai écrit et je les ai relancés parce qu'ils ne répondaient pas. Comme une nouvelle réglementation vient de sortir, il convenait d'attendre pour vous présenter en même temps le nouveau suivi proposé face aux poussières de bois.

Mme MULLER

En page 14, point 23, il nous semblerait sensé de recenser en amont les locaux sociaux, de connaître les non officiels et d'aller les visiter en plusieurs fois.

Mme KARDIANOU

Je n'ai pas entendu la réponse à la question de Didier Martin sur les travaux de l'auditorium. Il a fait un constat du problème de programmation.

Mme LEMONNIER

Non, il a juste voulu rectifier les termes mal inscrits dans le document.

Mme KARDIANOU

Mais cela vaut peut-être une autre réponse.

Mme LEMONNIER

Non, puisque nous sommes d'accord.

Mme KARDIANOU

S'agissant du point 4, avez-vous un complément d'information par rapport à la nouvelle visite du 17/05, une réorganisation organisée avec la DFJ ?

Mme COTTEVERTE

La DFJ doit organiser cette réunion. Nous pourrons la relancer. Nous avons fait la constatation que ce local avait été vidé mais qu'il restait quand même les poubelles. Or la commission de sécurité a montré qu'elles ne devaient pas être placées à cet endroit. Il faut maintenant trouver un autre lieu.

Mme KARDIANOU

Le point 6 de la page 10 est relatif à la présentation du projet Pyramide. Nous aimerions aussi avoir la présentation du projet APS. Aurons-nous la présentation du projet phase APD ? Accessoirement, nous aimerions avoir un point d'information en CHS de ce projet.

Mme MULLER

Nous aimerions savoir si les questions de conditions de travail ont été prises en compte dans le cahier des charges. Il faudrait s'en assurer et faire des propositions si certaines choses nous apparaissent comme ayant été oubliés.

M. BARBARET

Cela correspond à ce que nous disions tout à l'heure de la présentation par Kris Danaradjou. Je pense que la présentation devrait intervenir en amont, en phase APS, avant l'APD. S'agissant du cahier des charges, je pense que cela peut être faisable, je ne crois pas que ce soit confidentiel. Nous allons regarder.

Mme KARDIANOU

Par rapport au point 16 en page 12, je voulais attirer votre attention sur la vétusté de certaines installations. Je sais par expérience que des vieux radiateurs convecteurs sont en fin de vie. J'ai eu un problème d'inondation dans mon bureau, qui a duré un jour et demi. Ces systèmes sont tous les mêmes et risquent de poser des problèmes.

Mme LEMONNIER

Il y a des campagnes de changements. Nous avons eu un problème assez important en avril ou mai, avec des fuites. Nous changeons régulièrement les appareils lorsqu'ils arrivent en fin de vie, en sachant que ce n'est pas forcément l'appareil qui est défectueux. Les canalisations en amont peuvent être à l'origine du problème. L'entreprise Axima a un travail préventif à réaliser, avec ce

souci de changer les appareils ou de les entretenir pour les conserver plus longtemps. Nous savons que les ventilo-convecteurs ne sont pas tous en très bon état et nous avons prévu des campagnes de changements à Mollien.

Mme KARDIANOU

Avez-vous quelque chose à dire par rapport au protocole type de sécurité mis en place à l'EPLM ? C'est le point 25 de la page 14.

Mme LEMONNIER

Ce n'est pas ce qui a été demandé. J'ai reçu celui des Tuileries et de l'aire de livraison.

Mme COTTEVERTE

Ils ont été présentés en GTP-CHS. Je vous les ai transmis.

Mme KARDIANOU

Un problème sur le point 36 de la page 17. C'était une question diverse concernant les objets d'arts. La visite, a priori, n'a pas été programmée.

Mme RIGADE

Je reviens au sujet de la régie de l'auditorium. Les travaux sont reportés en mai, avec une installation provisoire en salle 80. Il y a forcément un impact sur les conditions de travail des agents. Nous ne connaissons pas la durée des travaux et ne savons pas si les agents sont partie prenante dans le projet.

Mme LEMONNIER

Le projet de rénovation de la régie centrale est prévu de longue date. Les études ont duré longtemps. Nous étions prêts à démarrer les travaux en décembre de cette année et il s'est avéré que nous les aurions démarrés en pleine saison. Nous n'aurions pas profité de la plage d'arrêt de la salle l'été. Les travaux sont très longs et dépassent cette plage des deux mois d'été. Nous aurions de toute manière dépassé cette période, mais en les commençant en décembre, nous les aurions livrés en juin ou juillet avec une réouverture à la saison de septembre. Nous avons une discussion avec le chef de service de la régie centrale et la DAMC pour savoir si l'on décale les travaux ou si on les laisse avec un démarrage en décembre. Nous avons préféré commencer en avril 2012 pour terminer à l'été 2012. L'auditorium réinstalle les équipements dans la nouvelle régie centrale avant la saison 2012-2013. Comme les conditions de travail des agents de la régie centrale sont dégradées, nous les déménageons de manière anticipée dans la salle 80 à partir de cet été. Ils emménageront dans la régie centrale en septembre ou octobre. Le chef de service nous a demandé un aménagement particulier de la demie salle 80 pour que les agents puissent sortir de la régie centrale afin de profiter de meilleures conditions de travail. Aujourd'hui, la régie centrale n'est plus adaptée en ergonomie au travail des agents. C'est ce qui explique les travaux.

M. PENAUD

Je voudrais revenir au point 15 de la page 12 relatif à l'achat des sorbonnes et des hottes d'aspiration dans l'atelier de montage des Objets d'art. Il devient urgent que cela soit fait. Il est précisé : « *en tenant compte du réaménagement projeté de l'atelier.* » Mais je crois que ce réaménagement n'est pas prévu.

Mme LEMONNIER

Le réaménagement est reporté mais nous avons prévu d'acheter la sorbonne cette année, car nous avons le budget.

M. PENAUD

Nous sommes vraiment dans une situation d'urgence. Nous travaillons sur un millier d'œuvres, nous les déplaçons plusieurs fois par jour, ce qui présente à chaque fois des risques. Nous sommes dans l'urgence.

Mme LEMONNIER

Nous avons prévu de sortir la salle des coffres, qui est aujourd'hui dans votre établi, et de la mettre dans la partie d'à côté pour libérer une partie de l'espace. Les travaux à réaliser pour inverser la salle machine et la salle atelier coûtent très cher et ne pourront être organisés qu'à partir de 2013, au moment où l'atelier sera moins en charge qu'aujourd'hui. Nous ne sommes pas en mesure de fermer l'atelier complètement pour faire ces travaux. Nous avons vu, avec le chef d'atelier, comment mettre en place des dispositifs temporaires qui puissent améliorer les conditions de travail dans l'atelier, en particulier la mise en place d'une salle des coffres dans la partie machine, et non plus la partie atelier, et l'achat de cette sorbonne.

M. PENAUD

Cette solution me paraît dérisoire car plus nous déplaçons les œuvres loin, plus nous risquons de les endommager.

Mme LEMONNIER

Votre armoire est juste à côté de l'atelier. Le chef d'atelier nous expliquait que vous ne pouviez pas sortir facilement sans déranger la personne sur son établi. La solution optimale vise à inter-changer les postes entre la salle des établis et la salle des ateliers mais elle ne pourra pas être menée prochainement. La solution intermédiaire vise à avoir une chambre forte de l'autre côté de la porte de l'atelier pour que cela ne gêne plus les établis localisés dans l'atelier. Vous êtes aujourd'hui sept dans cet espace assez contraint, avec de nombreuses visites.

M. PENAUD

Les réunions de travail mobilisent l'atelier.

Mme LEMONNIER

C'est la raison pour laquelle nous devons libérer l'emplacement autour des établis afin de laisser plus de place pour travailler et prendre moins de risques pour les œuvres.

M. PENAUD

Cela devient vraiment urgent.

Mme MULLER

Le point 27 de la page 15 est relatif aux distributions d'eau à la DASV. Le choix d'une gourde est une chose intéressante mais qui n'est pas suffisante. La distribution de bouteilles d'eau doit être maintenue avec des éléments qu'on avait abordés en GTPCHS. Cette distribution d'eau ne devait pas être réduite à certaines localisations mais être assurée à l'ensemble des agents qui en auraient le besoin. La gourde ne résout pas le problème des agents éloignés des points d'eau.

Mme LEMOINE

À la date aujourd'hui, des points d'eau sont en cours de livraison. Nous avons fait une nouvelle cartographie des points d'eau, en tenant compte des zones de repos. Sauf à dire que les gens boivent en continu, la gourde doit être suffisante. Nous avons fourni une gourde à chacun des agents. Vous m'avez envoyé un mail en précisant que c'était une expérimentation. Je vous réponds que c'est une expérimentation en grandeur réelle. A priori, les personnels n'ont pas l'air de trouver que cela ne leur convient pas. Attendez que tous les points d'eau soient en place. Nous avons fait changer les embouts des points d'eau de façon à remplir les gourdes convenablement. Attendons de voir objectivement, lorsque tous les points d'eau seront en place, si cela suffit ou pas.

Mme MULLER

Une gourde est lourde à transporter.

Mme LEMOINE

J'ai essayé tous les modèles de gourde. Nous ne sommes pas fixés sur le modèle actuel. Il existe des gourdes à la ceinture et d'autres systèmes.

Mme MULLER

Nous pensons que les deux systèmes doivent coexister. La distribution de bouteilles d'eau sera réduite mais il ne faut pas l'abandonner complètement.

M. BARBARET

Merci. D'autres remarques ?

Mme MULLER

Le point 33 de la page 16 s'attache à la problématique du harcèlement sexuel. Nous avons discuté la possibilité de mettre à disposition des présentoirs pour informer les agents sur les prestations auxquelles ils ont droit. Ce présentoir dans les locaux sociaux pour les agents qui n'ont pas accès au poste informatique pourrait aussi être utilisé dans le cadre des campagnes du service médical. Les gens avaient accès à ces présentoirs à l'infirmerie Richelieu avant sa fermeture.

X. Questions diverses

Mme KARDIANOU

Nous avons une question relative aux odeurs à la RMN, mais le représentant du CHS de la RMN ne m'a pas encore contactée, je reposerai donc la question une autre fois.

Avons-nous les résultats RPS ?

Mme DURKHEIM

Tous les questionnaires ont été récupérés et envoyés à Andelea, le consultant. Nous devons avoir 360 questionnaires, ce qui représente une participation aux alentours de 28 %. Nous attendons toujours les résultats de la participation globale. Le questionnaire en ligne a suscité une participation à hauteur de 45 %.

Mme MULLER

Avons-nous plus d'informations sur les problèmes autour des questionnaires papier ?

Mme DURKHEIM

Non. J'ai contacté les gens d'Andelea pour le leur signaler et ils feront des ressaisies du questionnaire par informatique en cas de trop fortes anomalies.

Mme HENOCQ

Peut-on faire un point sur le contrôle automatisé des billets sous Pyramide ? Des réunions ont été organisées avec les agents. Quelles problématiques ont été soulevées par les agents ? Pouvons-nous avoir les préconisations du médecin de prévention ?

M. LEDUC

Une visite des futurs postes de contrôle de billet a été réalisée par Brigitte Cotteverte et quelques représentants du CHS. Le calendrier prend un peu de retard sur les délais initialement prévus puisque le prestataire a été racheté par une autre entreprise, elle-même rachetée par un groupe. Il s'agit pour l'instant d'une adaptation à minima des postes de travail existants, qui consiste à intégrer une dalle horizontale pour le contrôle automatique du billet et une dalle tactile inclinée à proximité. Il apparaît nécessaire, suivant la morphologie des uns ou des autres, de doubler le système de lecture optique de billet horizontal par un système de lecture incliné, plus proche de la position basse d'un bras. Nous avons saisi notre prestataire pour réaliser des adaptations finales en ce sens. Il ne s'agit que d'une étape puisque l'ensemble des postes de contrôle devront être revus dans le cadre du projet Pyramide auquel vous faisiez allusion.

Sur la mezzanine Denon, il n'y aura pas deux postes de contrôle, mais trois afin de prendre en compte l'afflux des visiteurs par ce poste qui est connu de tous les caissiers et contrôleurs. S'agissant des délais, nous sommes sur la fin d'été ou le début d'automne.

M. N'GUYEN

Des agents nous font remonter le temps d'intervention du service des ménages. Quelles raisons particulières peuvent expliquer ces retards d'intervention ? Est-il possible d'améliorer le temps d'intervention du service des ménages dans les salles ?

Mme LEMONNIER

Il faut que les points de dysfonctionnement nous soient rapportés pour que l'on puisse analyser la cause et voir si l'entreprise de nettoyage met en place, ou pas, les effectifs contractuels, en particulier le week-end, où le contrôle est moindre. Il faut donc nous faire remonter ces problèmes pour que l'on puisse rappeler à l'ordre l'entreprise.

Mme ESCALANTE

J'ai participé à la visite d'inspection préalable aux travaux qui vont être entrepris à l'aire de livraison. Nous avons visité le bureau du responsable et les locaux des personnels du courrier. Les conditions de travail de ces personnes sont médiocres. J'ai trouvé que les conditions d'hygiène laissent à désirer. La situation n'est pas récente. Les conditions de travail ne sont pas optimales à cause du problème d'éclairage. La société qui va intervenir ne va pas améliorer les locaux existants. La direction va-t-elle faire le nécessaire pour améliorer ces conditions, en dehors des travaux qui vont être faits ?

Est-il possible de faire une analyse de l'impact des conditions de travail du personnel du PC Sully après le déménagement à la fin de juin ? Il faudrait une enquête pour connaître les répercussions de ce déménagement. Un espace de 30 m² va être partagé par quatre personnes de façon permanente.

Mme LEMONNIER

L'entreprise qui va réaliser la suppression des locaux placera les sas où il faut pour garantir que les locaux administratifs restent bien en suppression par rapport à l'aire de livraison. Les autres problématiques d'amélioration des conditions de travail sont comme les autres cas du musée. S'il faut renforcer l'éclairage, il faut que cela nous soit signalé afin de voir ce qui peut être fait. Chacune des directions nous interpelle. Nous programmons les travaux en fonction de leur faisabilité et de leur coût.

M. N'GUYEN

Les risques psychosociaux seront-ils inclus au document unique ?

Mme DURKHEIM

Oui, c'est l'objectif.

Mme LEMOINE

Le plus important est d'agir sur ces risques, plutôt qu'ils soient inscrits ou pas dans le document unique.

M. N'GUYEN

Je suis d'accord. Dès qu'il y a un problème de stress, on fait une formation sans agir sur les causes. En septembre de l'année dernière, on devait nous transmettre les formulaires sur les accidents du travail mais nous ne les avons toujours pas.

Dr MOREAU

Une réunion a été organisée dernièrement avec l'une des équipes de nuit afin d'aborder des accidents du travail.

M. N'GUYEN

Nous voulons surtout avoir les formulaires !

Dr MOREAU

Je vais voir cela avec Madame Lemoine.

Mme LEMOINE

Il suffit de vous déposer ces formulaires pour que vous puissiez y avoir accès.

M. N'GUYEN

Oui, car le secrétariat est fermé la nuit.

Dr MOREAU

C'est en cours. Il ne s'agit pas juste du formulaire car il faut savoir ce que doit contenir la déclaration, les détails, les conséquences. Il faut aussi savoir comment utiliser ce formulaire.

Mme LEMOINE

Le dossier que je vous ai transmis comporte le document prêt à être imprimé.

Mme KARDIANOU

Ce matin, vous avez été interpellés par les chefs de tous les ateliers et adjoints. Tout à l'heure, en regardant le projet mobilier XVIIIe, nous nous sommes rendus compte du travail énorme qui incombe à tous les ateliers pour 2013. Entre temps, il y a d'autres organisations, entraînant une surcharge de travail. Nous demandons un CHS atelier. C'est une demande officielle de la CGT.

Mme LEMOINE

Vous demandez déjà un CHS exceptionnel, et maintenant un CHS atelier. Nous allons organiser un CHS chaque semaine ! N'avez-vous pas mis en place un groupe mensuel avec Sophie Lemonnier ?

Mme LEMONNIER

Pas mensuel, mais deux fois par an. Tous les ateliers ont un suivi d'actions.

Mme KARDIANOU

Nous demandons un CHS atelier à cause du problème d'effectif, mais aussi de la programmation, des locaux. Chaque fois que l'on fait un CHS, un point concerne les ateliers. Nous faisons une demande officielle pour ce CHS atelier, même si cela fait un CHS de trop pour vous. Pour nous, c'est un CHS de plus pour donner des réponses à des questions récurrentes.

M. BARBARET

Je prends acte de la demande et je verrai comment y répondre de manière la plus satisfaisante possible.

M. PENAUD

S'agissant des œuvres placées sous la Pyramide, je connais les personnes qui les dépoussièrent et elles prennent des risques assez importants. Il faudrait que cela soit externalisé et réalisé par des spécialistes.

M. BARBARET

C'est noté et nous allons veiller à ce que la sécurité la plus absolue soit préservée. Je vous remercie et nous nous revoyons bientôt en CHS.

En l'absence d'autres questions diverses, le président lève la séance à 13 h 38

Le Président
Hervé BARBARET

Le Secrétaire
FO

Le Secrétaire adjoint